



## NUMÉRO 214

### Procès verbal de la séance du conseil municipal du 10 mars 2022

#### **Appel nominal / 2**

#### **Désignation du secrétaire de séance / 2**

#### **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au maire. / 2**

#### **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2021 / 2**

#### **Communication sur le rapport de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2020 et sur l'actualité GPSO. / 3**

**1.** Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'UNICEF pour venir en aide au peuple ukrainien. / **5**

**2.** Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2021. / **7**

**3.** Rapport sur la situation en matière de développement durable pour l'année 2021. / **10**

**4.** Recours à l'emprunt et aux instruments de couverture - Définition de la politique d'endettement et délégation au Maire pour l'exercice 2022 - Rapport de l'exécutif sur l'état et l'évolution de la dette. / **15**

**5.** Débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2022 relatif au budget principal et aux budgets annexes. / **15**

**6.** Renouvellement de la convention de refacturation relative à la mise à disposition du Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt auprès de l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest. / **20**

**7.** Participation de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement au sein d'une Société d'Économie Mixte à Opération unique (SEMOP). / **21**

**8.** Personnel communal - Mesures diverses. / **21**

**9.** Débat relatif aux garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. / **22**

**10.** Avis sur le projet de modification du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine. / **23**

**11.** Marché de travaux dans les bâtiments communaux - Modification de la délibération du 11 février 2021 / **23**

**12.** Désignation complémentaire des membres du Conseil Économique Social et Environnemental Local (CESEL). / **24**

**13.** Délégation de service public Les Mouettes - Koufra - Les Enfants du Paradis - Avenant au contrat de délégation de service public passé avec la société Babilou. / **24**

**14.** Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année scolaire 2021/2022. / **25**

**15.** Constitution d'un groupement de commandes entre l'Établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest et la Ville de Boulogne-Billancourt en vue de la passation des marchés pour la ré-informatisation des médiathèques municipales et du Conservatoire à Rayonnement Régional (changement de logiciel, portail-CMS-et RFID). / **25**

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 10 mars 2022 à 18 heures, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne- Billancourt se sont réunis dans la Salle du Conseil de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 4 mars 2022.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

## ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Michel AMAR, Mme Béatrice BELLARD, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Sandy VETILLART, M. Philippe TELLINI, Mme Isaure DE BEAUVAL, M. Pierre DENIZIOT, Mme Elisabeth DE MAISTRE, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Claude ROCHER, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Stéphanie MOLTON, M. Alain MATHIOUDAKIS, Mme Blandine DE JOUSSINEAU, M. Thomas CLEMENT, Mme Marie-Josée ROUZIC-RIBES, M. Olivier CARAGE, M. André DE BUSSY, M. Maurice GILLE, M. Sidi DAHMANI, Mme Emmanuelle BONNEHON, Mme Joumana SELFANI, M. Nicolas MARGUERAT, M. Sébastien POIDATZ, Mme Dorine BOURNETON, Mme Marie-Laure FOUASSIER, Mme Cathy VEILLET, Mme Charlotte LUKSENBERG, M. Bertrand AUCLAIR, Mme Marie THOMAS, Mme Laurence DICKO, Mme Christine LAVARDE-BOEDA, M. Guillaume BAZIN, M. Yann-Maël LARHER, Mme Agathe RINAUDO, Mme Constance PELAPRAT, Mme Marie-Noëlle CHAROY, M. Hilaire MULTON, M. Denys ALAPETITE, Mme Clémence MAZEAUD, M. Antoine DE JERPHANION, M. Evangelos VATZIAS, Mme Baï-Audrey ACHIDI, Mme Judith SHAN, M. Rémi LESCOEUR, Mme Pauline RAPILLY-FERNIOT.

## EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Armelle GENDARME qui a donné pouvoir à Mme Marie-Laure GODIN,  
M. Vittorio BACCHETTA qui a donné pouvoir à M. Maurice GILLE,  
M. Philippe MARAVAL qui a donné pouvoir à Mme Jeanne DEFRANOUX,  
M. Bertrand RUTILY qui a donné pouvoir à Mme Judith SHAN,  
Monsieur Guillaume BAZIN a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

**M. BAGUET :** Bonsoir à toutes et à tous. Le quorum étant atteint, je vous propose de démarrer notre séance. Mes chers collègues, je voudrais d'abord vous proposer de rendre hommage à notre ancien collègue Rémy ROBINET-DUFFO, qui est décédé le 23 janvier 2022 à l'âge de 92 ans. C'était

un entrepreneur très important, qui avait notamment créé le groupe d'assurance médicale Henner – du nom de la rue Henner dans le IXème arrondissement de Paris –, devenu aujourd'hui un groupe de dimension internationale. J'en parlais encore récemment avec son fils Charles, qui a pris sa succession, qui me confirmait que son père avait mis en place un service à la médecine, et aux médecins de ville en particulier, extrêmement efficace et extrêmement prisé. Rémy ROBINET-DUFFO était très impliqué dans le monde économique et entrepreneurial, puisqu'il a été président du Medef Paris. Il a toujours été très attaché à Boulogne-Billancourt et y a vécu jusqu'à ses derniers jours. Je rappelle qu'il a également été élu au sein de notre Conseil municipal entre 1977 et 1991, et qu'il a notamment été chargé des affaires économiques. Il avait d'ailleurs créé un observatoire de l'économie et des entreprises à Boulogne-Billancourt, ce qui avait permis de contribuer au développement économique de notre cité. Je vous propose donc de respecter une minute de silence en sa mémoire.

18 heures 04 : minute de silence.

**M. BAGUET :** Je vous remercie.

## COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2021

**M. BAGUET :** Avez-vous des commentaires à faire concernant ce procès-verbal ? Oui,

Madame SHAN, puis Monsieur ALAPETITE.

**Mme SHAN :** Je voudrais simplement signaler qu'un de nos collègues a été désigné sous le nom de Madame, puisque Monsieur MULTON a été désigné « Madame » MULTON.

**M. BAGUET :** J'en suis absolument désolé. Nous allons corriger cela.

**M. ALAPETITE :** J'avais indiqué certains chiffres dans mon intervention sur la délibération n° 31, mais il semblerait qu'ils aient disparu. Je citais plusieurs passerelles et j'avais indiqué le coût de Blois de 12 millions d'euros, et le coût de Poissy de 23 millions d'euros. D'autre part, je citais également une des passerelles de Chine, et je voulais préciser qu'il s'agissait

de la passerelle de Jinhua pour que tout le monde puisse la regarder. C'est une passerelle célèbre dans le monde de l'architecture. Elle a été faite par l'agence chinoise Turenscape, qui est un leader mondial de l'aménagement de berges et de fleuves.

**M. BAGUET :** Nous allons également corriger cela. Je mets aux voix.

Après prises en compte de ces modifications, le procès-verbal de la séance du 9 décembre est adopté à l'unanimité.

## COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

**M. BAGUET :** Comme à chaque séance, cette communication vous a été remise sur table. Comme vous pouvez le voir, le PLUI est désormais lancé. Je remercie d'ailleurs les 32 élus boulonnais qui étaient présents mardi soir à Chaville. J'ai déjà eu des retours assez positifs. Nous avons eu un bureau ce matin avec les maires de GPSO, au cours duquel nous avons évoqué cette réunion. Je ne sais pas si vous partagez le sentiment des maires, mais ils ont trouvé que la présentation de ce plan était dynamique et intéressante. Même nos élus les plus expérimentés ont dit que les intervenants et les techniciens étaient bons ainsi que nos équipes. Nous pouvons rendre hommage à toutes nos équipes de GPSO pour le travail qu'elles ont réalisé. Nous communiquerons bien entendu tous ces documents à l'opposition, puisque Monsieur LEJEUNE m'a envoyé un mail à ce sujet. Je lui ai simplement précisé qu'il n'était pas possible de redresser le panel de personnes qui ont répondu pour être conformes avec la population de GPSO, et qu'il y avait un léger décalage. En effet, même si nous sommes à peu près dans les mêmes équilibres, il y a quand même une sur-représentation de retraités et des cadres CSP ++ qui ont répondu au questionnaire. Il faudrait donc corriger cet écart, mais nous ne savons pas le faire techniquement. Nous n'avons pas suffisamment d'éléments d'identification concernant les personnes qui ont répondu à ce questionnaire pour pouvoir procéder à ce « redressement » – terme technique utilisé par les instituts de sondage. Cela étant, nous avons reçu suffisamment de questionnaires pour avoir une vision claire des attentes de nos concitoyens. J'ai bien-sûr regardé la vidéo des personnes interviewées, et je l'ai trouvée très dynamique, car elle présente bien les constats et les perspectives de nos citoyens.

Bref, nous avons eu une bonne séance de travail, et nous allons poursuivre nos travaux en les déclinant dans l'ensemble des villes. C'est un travail de longue haleine, mais nous savons qu'il y a une forte attente de nos citoyens. Nous organiserons notamment des balades urbaines, comme nous

l'avions fait pour le PLU de Boulogne-Billancourt, auxquelles de nombreux Boulonnais avaient participé. Toute la difficulté de ce PLUI est d'avoir à la fois des visions municipales et territoriale. Nous devons donc passer à l'échelle supérieure, mais il n'est pas facile d'harmoniser les attentes des habitants de Marne-la-Coquette et celles des Boulonnais, car toutes les villes n'ont pas le même profil. En tout cas c'est un grand chantier et nous sommes heureux de le lancer.

Concernant l'environnement et le cadre de vie, vous trouverez toutes les informations dans cette communication. Pour ce qui est de l'urbanisme, je viens d'évoquer le PLUI, et s'agissant de la conférence sur l'habitat du 23 mars dernier (sur l'assistance à maître d'ouvrage en copropriété à Boulogne-Billancourt), le détail figure également dans ce document. Concernant la mobilité, les nouveaux tarifs de stationnement, et le maillage des horodateurs sur le territoire, je sais que certains s'interrogent sur ces modifications, mais nous devons être clairs sur ce point. La situation de la ville de Paris impacte directement les trois communes limitrophes de la capitale que sont Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux et Vanves. Nous le subissons désormais au quotidien, nous sommes devenus le « garage à voitures » de ceux qui renoncent à entrer dans Paris, et qui se garent dans nos communes pour prendre ensuite les transports en commun – ce qui prouve d'ailleurs qu'ils sont bien connectés avec ceux de Paris. Tout cela est la conséquence de la politique de développement des pistes cyclables, du frein aux voitures, et surtout de l'augmentation des tarifs de stationnement, puisque l'heure est désormais de six euros dans les arrondissements de 1 à 11, et de quatre euros dans les arrondissements de 12 à 20. Boulogne-Billancourt est à 2 euros de l'heure, et il n'est pas question que nous nous alignions sur les tarifs de la ville de Paris, comme il n'est pas question non plus que nous hébergions les voitures susceptibles de rentrer dans Paris.

S'agissant des tarifs résidents, nous allons créer un tarif spécial, puisque comme l'a dit très justement un élu du groupe de Madame SHAN, il est effectivement moins cher de stationner en surface qu'en sous-sol – comme quoi nous vous écoutons aussi. Or, comme l'idée est de libérer l'espace public en surface, et d'inviter les automobilistes à se garer en sous-sol, nous devons rééquilibrer les tarifs pour qu'ils soient moins élevés en sous-sol et plus chers en surface. De plus, c'est également une bonne mesure en termes de développement durable et de partage de l'espace public. D'ailleurs, j'ai demandé à Monsieur MARQUEZ de travailler avec des élus et avec l'Administration pour organiser des états généraux de l'espace public. Enfin, un des autres objectifs consiste également à harmoniser au maximum les tarifs de stationnement au sein de GPSO, et de les rendre plus lisibles dans toutes les villes du territoire, certaines ayant plusieurs tarifs différents. Nous souhaiterions pour notre Ville deux

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

tarifs : un pour le cœur de ville, et un autre pour la périphérie du cœur de ville. De la même façon, nous essayons de faire des économies sur le redéploiement des horodateurs compte-tenu de la montée en puissance très significative des paiements par Internet (application ou cartes bleues). Je ne sais pas si vous vous rappelez de certains enfants qui pillaient auparavant nos parcmètres avec des tournevis, mais ils arrivaient à piller jusqu'à 60 % des recettes de la commune. Nous sommes donc passés progressivement à des parcmètres un peu plus intelligents, et allons les répartir différemment au lieu d'en acheter de nouveaux. Voilà les quelques mesures qui ont été prises dernièrement par GPSO. Concernant les autres annonces, je voudrais vous informer avec regret du départ de notre secrétaire général de la Préfecture Vincent BERTON, qui était en poste depuis quatre ans et demi. Je rappelle en effet que les préfets et sous-préfets tournent généralement tous les trois ans. Monsieur BERTON a été nommé préfet des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et nous quittera dans 15 jours. Il a enfin gagné sa casquette de préfet qu'il méritait très largement. Il ne s'agit pas d'une préfecture de tout repos, car même si ces territoires paraissent petits, ils entraînent des responsabilités internationales. Il n'y a pas que les cocotiers et les plages. Nous regrettons donc qu'il nous quitte, car nous avons un très grand nombre de dossiers en cours avec lui, notamment celui d'Ambroise Paré, et il s'agit de quelqu'un de très bien. Je lui ai d'ailleurs indiqué au téléphone le regret unanime des maires de GPSO et de notre Conseil municipal. Cela étant, nous sommes bien évidemment heureux de sa promotion. Je voulais aussi vous informer de l'ouverture du guichet aux démarches administratives numériques dans le hall de la Mairie il y a deux jours. Nous verrons si ce guichet répond réellement à une demande. D'autre part, sachez que la deuxième phase du budget participatif est lancée, les dossiers devront être déposés avant le 30 avril.

S'agissant de la Covid-19, notre centre de vaccination avait réalisé 145 157 injections au 8 mars 2022, depuis son ouverture le 18 janvier 2021. Nous sommes passés de 892 injections hebdomadaire il y a deux semaines, à 428 la semaine dernière, et n'avons que 150 rendez-vous pour cette semaine – ce qui prouve bien que la tendance est à la baisse. Je rappelle en effet que nous étions à près de 850 vaccinations par jour au plus fort de la crise. Nous avons donc annoncé à l'ARS la fermeture de notre centre le 18 mars prochain. Bien entendu, les citoyens pourront continuer à se faire vacciner dans les pharmacies et chez les médecins de ville.

Concernant notre commissariat, notre dossier semble avancer. Cela étant, je reste prudent car c'est la troisième fois qu'on nous fait le coup. Pour l'instant, le ministre de l'Intérieur s'est engagé à ce que notre projet de commissariat soit réellement

inscrit dans le plan de construction du ministère de l'Intérieur. Je rappelle au passage que nous avons enfin obtenu cette inscription parce que les collectivités locales finançaient les deux tiers de ce projet. Le projet s'élève à 27,5 millions d'euros, et la seule ville de Boulogne-Billancourt offrira le terrain – qui vaut 10,5 millions d'euros –, et donnera une subvention de 2 millions d'euros. Nous allons donc financer ce projet à hauteur de 12,5 millions, sachant que le Département en financera 10 millions et que la Région apportera 2 millions d'euros. Nous espérons que ce commissariat sera livré en 2027, alors que la première fois que nous avons évoqué ce projet c'était en 1997, c'est-à-dire il y a 30 ans.

Toujours à propos du commissariat, une enquête a été réalisée par le journal Le Figaro sur les grandes villes de France criminogènes, et Boulogne-Billancourt se trouve bien classée sur un certain nombre de sujets. Ainsi, nous sommes quasiment la ville la plus sûre dans un grand nombre de domaines, tels que « coups et blessures volontaires en dehors de la famille », « coups et blessures volontaires intrafamiliaux », « ensemble des coups et blessures », « violences sexuelles ». Nous sommes également parmi les meilleurs sur les items « vols avec violence sans arme » et « vol sans violence contre les personnes ». En revanche, nous sommes moins bon concernant les vols de véhicules et les cambriolages, puisque nous avons subi une recrudescence des cambriolages, notamment de commerces. Je rappelle en effet que nous avons connu une série de cambriolages avec des nouveaux modes opératoires, puisqu'une personne a cambriolé cinq commerces un jeudi, et douze le samedi suivant – soit 17 en deux jours –, pour être finalement arrêtée le dimanche dans le XV<sup>ème</sup> arrondissement. Cette personne a été convoquée à Nanterre devant le juge des enfants le 8 mars dernier, mais elle ne s'est pas présentée, et ni la justice ni la police n'ont les moyens de la contraindre de force. J'ai donc écrit aux commerçants victimes de ces cambriolages, car ce jeune utilise des méthodes barbares. Il jette des pavés dans la vitrine, casse la porte d'entrée, et va ensuite faire les fonds de caisse pour 30 ou 15 euros. Les montants des vols sont ridicules, et les commerçants n'apprécient pas vraiment de trouver leur vitrine cassée en arrivant le matin. C'est un vrai souci qui touche de nombreuses communes. J'ai également remercié et félicité le commissaire pour l'efficacité de ses services, mais le problème du suivi judiciaire demeure lorsque ces personnes sont arrêtées. Nous avons d'autres exemples connus à Boulogne-Billancourt, notamment celui d'une personne interdite de fréquenter la Ville toujours présente sur Boulogne. La Police municipale intervient régulièrement pour la reconduire aux portes de la Ville, mais aucune décision de justice plus importante n'est prise ensuite.

J'aimerais également vous faire un point sur les chiffres SRU (Solidarité et renouvellement urbains), puisque nous avons

# Séance du 10 mars 2022

reçu une lettre du Préfet à ce sujet. Je voulais partager avec vous le fait que nous avons franchi les 15 % de logements sociaux à Boulogne-Billancourt pour la première fois depuis 2 000, et le vote du fameux article 55 de la loi SRU – 15,07 % pour être précis. Comme vous le savez, j'ai demandé que l'on fasse des grands logements sociaux depuis que je suis maire pour fluidifier le parcours résidentiel. Je rappelle en effet que vous rentrez dans le parc social avec un studio, et vous pouvez passer ensuite à plusieurs pièces lorsque votre famille s'agrandit. De la même façon, votre vie professionnelle évolue, et vous pouvez être dans le besoin au début pour obtenir un logement social, puis changer de catégorie de logement social lorsque votre rémunération devient plus importante. D'autre part, je rappelle que Madame LAVARDE a déposé plusieurs fois des amendements au Parlement, qui ont tous été applaudis sur le principe, mais que tous les gouvernements successifs ont rejeté. Je rappelle également que le calcul est réalisé à l'unité de logement, et non pas à la surface de logements sociaux construits, ce qui est complètement aberrant. Or, si nous n'avions fait que des studios depuis que je suis maire, nous ne serions pas à 15,07 %, mais à 21,11 %. C'est le chiffre que j'indiquerai à la commission nationale SRU qui me convoque tous les ans pour me taper sur les doigts car je suis un mauvais élève. Il faut savoir ce qu'on fait. Soit on favorise le parcours résidentiel, et nous sommes à 15,07 %, soit nous ne faisons que des studios, et nous serions alors à 21,11 %. J'attends donc avec impatience la réponse de la commission nationale SRU sur ce sujet.

Avant d'aborder notre ordre du jour, j'aimerais que vous m'autorisiez à modifier notre règlement de fonctionnement. Dans notre règlement, les questions orales se traitent exclusivement à la fin de nos séances avec les vœux. Or, comme le groupe En Marche m'a posé une question orale concernant le soutien au peuple ukrainien, acceptez-vous que nous la joignons au premier point de l'ordre du jour avec la subvention Unicef ? (Les élus du Conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité).

## **1. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'UNICEF POUR VENIR EN AIDE AU PEUPLE UKRAINIEN**

**M. BAGUET :** Mes chers collègues. Je me suis permis de vous faire déposer un texte sur table, car j'ai récemment rencontré l'ancien ministre de la Culture Renaud DONNEDIEU-DE VABRES, qui a retrouvé un texte de Victor Hugo de 1863 lorsque la Russie envahissait la Pologne. Un philosophe, écrivain et essayiste russe avait en effet écrit à Victor Hugo pour lui demander d'écrire quelques mots sur la situation militaire. Victor Hugo lui a donc adressé ce texte absolument extraordinaire et merveilleux si vous le transposez avec la

situation actuelle. Prenez le temps de le lire et de le faire circuler autour de vous. Oui, Madame SHAN.

**Mme SHAN :** Ne pourriez-vous pas nous lire ce texte ?

**M. BAGUET :** Vous l'avez déjà sur table. Cela dit, nous pourrions le mettre dans le compte-rendu si vous le souhaitez.

« Soldats russes, redevenez des hommes.

Cette gloire vous est offerte en ce moment, saisissez-la.

Pendant qu'il en est temps encore, écoutez : Si vous continuez cette guerre sauvage ; si, vous, officiers, qui êtes de nobles cœurs, mais qu'un caprice peut dégrader et jeter en Sibérie ; si, vous, soldats, serfs hier, esclaves aujourd'hui, violemment arrachés à vos mères, à vos fiancées, à vos familles, sujets du knout, maltraités, mal nourris, condamnés pour de longues années et pour un temps indéfini au service militaire, plus dur en Russie que le baigne ailleurs ; si, vous qui êtes des victimes, vous prenez parti contre les victimes ; si, à l'heure sainte où la Pologne vénérable se dresse, à l'heure suprême où le choix vous est donné entre Pétersbourg où est le tyran et Varsovie où est la liberté ; si, dans ce conflit décisif, vous méconnaissiez votre devoir, votre devoir unique, la fraternité ; si vous faites cause commune contre les polonais avec le czar, leur bourreau et le vôtre ; si, opprimés, vous n'avez tiré de l'oppression d'autre leçon que de soutenir l'oppresser ; si de votre malheur vous faites votre honte ; si, vous qui avez l'épée à la main, vous mettez au service du despotisme, monstre lourd et faible qui vous écrase tous, russes aussi bien que polonais, votre force aveugle et dupe ; si, au lieu de vous retourner et de faire face au boucher des nations, vous accablez lâchement, sous la supériorité des armes et du nombre, ces héroïques populations désespérées, réclamant le premier des droits, le droit à la patrie ; si, en plein dix-neuvième siècle, vous consommez l'assassinat de la Pologne, si vous faites cela, sachez-le, hommes de l'armée russe, vous tomberez, ce qui semble impossible, au-dessous même des bandes américaines du sud, et vous soulèverez l'exécration du monde civilisé ! Les crimes de la force sont et restent des crimes ; l'horreur publique est une pénalité.

Soldats russes, inspirez-vous des polonais, ne les combattez pas. Ce que vous avez devant vous en Pologne, ce n'est pas l'ennemi, c'est l'exemple. »

Concernant la délibération, nous essayons d'être solidaires à chaque fois qu'il y a un drame sur la planète, et surtout de rester fidèle à l'Unicef, puisque les premières victimes de cette situation guerrière dramatique sont les enfants. Nous vous proposons donc de voter une subvention de 20 000 euros à destination de l'Unicef. Je vous propose à présent de lire votre question orale.

Question orale relative à la guerre en Ukraine du groupe En marche.

# Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

**Mme ACHIDI :** Monsieur le Maire, chers collègues. Merci de nous donner la parole à ce moment, puisque cette question fait effectivement sens avec cette délibération.

« Une guerre est en cours en Europe, aux portes de l'Union Européenne, déclenchée par la Russie, sur ordre de Vladimir Poutine, le 24 février 2022.

Cet acte de guerre constitue une violation du droit international et une menace à la Paix et à la sécurité mondiale. Cette crise va contraindre des centaines de milliers de civils ukrainiens à fuir leur propre pays.

La Ville de Boulogne-Billancourt a toujours été attachée à la défense de la démocratie, aux valeurs européennes et a toujours été une terre d'accueil et de solidarité et nous saluons les initiatives déjà prises telle l'organisation d'une collecte solidaire et la proposition de subvention exceptionnelle à l'UNICEF formulée ce soir lors du Conseil municipal.

Il est important que le Conseil Municipal dénonce collectivement cette violation du droit international et de tout processus démocratique et exprime à nouveau son attachement à la paix, à la démocratie, à l'état de droit et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et son soutien au peuple ukrainien.

Est-ce que la Ville pourrait recenser l'ensemble des initiatives humanitaires, à destination du peuple ukrainien ? Quelles sont les initiatives prévues pour faciliter l'accueil des familles de réfugiés ukrainiens. Qu'est-il prévu pour tenir régulièrement informés les Boulonnaises et les Boulonnais ainsi que les membres du Conseil municipal ? »

**M. BAGUET :** Avant de vous répondre, je voudrais, si vous en êtes d'accord que nous respectons un temps de recueillement pour les victimes en Ukraine. (Les élus du Conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité). 18 heures 29 : minute de silence.

**M. BAGUET:** Je vous remercie. Sachez tout d'abord que nous avons eu plusieurs visioconférences à ce sujet avec le Préfet des Hauts-de-Seine, qui nous a réunis vendredi, puis mardi dernier. Nous allons donc suivre les directives de la préfecture. Nous avons également réuni les associations solidaires de la Ville mercredi matin, telles que le Secours populaire, le Secours catholique, la Croix rouge, les Restos du cœur ou encore Saint-Vincent de Paul, pour faire un point sur la situation. Si l'élan de générosité est évident, encore faut-il le contrôler. D'ailleurs, la Préfecture nous a fait passer des messages insistants sur le fait que nous ne pouvons pas faire tout et n'importe quoi. Par exemple, nous ne pouvons recueillir des dons matériels ou charger des camions chacun

de notre côté. Il est en effet extrêmement compliqué de rejoindre l'Ukraine, et ce genre de convoi encombre les routes empruntées par les réfugiés. De même, les ONG appellent au calme, et demandent de ne pas prendre sa voiture particulière pour apporter trois couvertures et quatre duvets. Les associations partageaient donc l'avis de la Préfecture, qui insistait vraiment sur la nécessité de verser des dons en argent – car c'est surtout de cela dont les grandes ONG ont besoin.

Concernant les orientations de la Préfecture, que nous pouvons aussi vous remettre sur table, la première nous demande donc de privilégier les dons financiers, et de ne pas faire de dons de matériels trop compliqués. Une femme nous a par exemple apporté deux matelas à l'Hôtel-de-Ville, mais nous lui avons expliqué que nous ne pouvions pas gérer ce genre de dons. Elle s'est ensuite énervée sur les réseaux sociaux. La deuxième demande de la Préfecture concernait les produits de soins et d'hygiène, ainsi que les médicaments, le matériel médical et les produits pédiatriques. Nous avons donc invité le président de l'association des pharmaciens de Boulogne-Billancourt – qui gère la pharmacie du Pont-de-Sèvres – à la réunion des rencontres solidaires de mercredi matin. Notre ville compte en effet 35 pharmacies et il a très gentiment accepté de coordonner la collecte des dons de médicaments. Là aussi, il y a une condition, puisque vous ne pouvez pas vous débarrasser d'une boîte de médicaments déjà entamée. L'idée est d'acheter par exemple de l'aspirine, du sparadrap ou du lait pour bébé lorsque vous venez en pharmacie, et de déposer ce don dans un panier. La Mairie organisera ensuite une tournée des pharmacies pour récupérer ces produits, sur le même principe que les collectes alimentaires, et nous les acheminerons vers les lieux arrêtés par la Préfecture. Enfin, la protection civile chargera des camions pour les envoyer en Ukraine sous la directive du ministère des Affaires étrangères. D'autre part, nous avons également mis en place un numéro spécial pour les associations et pour les pharmacies. Voilà le dispositif que nous avons mis en place.

Pour ce qui est de l'hébergement, je rappelle que le Gouvernement a mis en place une plateforme spécifique. Vous devez donc aller sur cette plateforme dès qu'une personne autour de vous se propose d'accueillir une famille ukrainienne, car c'est elle qui générera ensuite la mise en contact entre les familles qui arrivent et les offres de logements. Je crois savoir que les choses sont bien organisées, et que cette plateforme fonctionne plutôt bien. Pour information, le préfet des Hauts-de-Seine nous indiquait que 2 200 familles avaient été accueillies en Île-de-France, dont 272 dans les Hauts-de-Seine, sachant qu'il y a environ 5 000 réfugiés ukrainiens en France. Elles ont été accueillies dans deux centres, dont un à Nanterre et un autre à Courbevoie, et un troisième centre va ouvrir à Clamart. Bien

évidemment, nous avons fait savoir au Préfet des Hauts-de-Seine que Boulogne-Billancourt se tient à disposition pour accueillir des réfugiés, comme nous l'avions fait pour les Afghans ou pour les Syriens. Nous trouverons alors d'autres créneaux horaires pour les associations sportives. Pour l'instant, il n'y a pas de demande particulière, et le Préfet nous a indiqué qu'il ne s'attendait pas à un afflux massif de réfugiés – mais c'était avant que la situation ne dégénère. Je rappelle que l'Ukraine compte 44 millions d'habitants, et que le pays se prépare à une migration de 5 millions de personnes. Dans les deux centres d'hébergement qui ont été ouverts, les familles restaient en moyenne 24 heures. Elles partaient ensuite dans des familles ukrainiennes, puisque la diaspora ukrainienne est très efficace et très solidaire. Je rappelle également que nous avons une petite église orthodoxe située rue du Point-du-Jour à Boulogne-Billancourt, qui est tenue par le père Alexis, lui-même ukrainien. Son père habite Marioupol, Ville actuellement encerclée. Il a déjà fait venir sa sœur et est en liaison avec la cathédrale orthodoxe de Paris – il y aura d'ailleurs une soirée de prière vendredi soir à la maison Saint-François de Sales. Le père Alexis est donc très actif de son côté, et il m'expliquait qu'il y avait un réseau d'Ukrainiens assez important sur Boulogne-Billancourt, Meudon et Sèvres. Bref, si beaucoup de gens se mobilisent, il va falloir maîtriser cette générosité et trouver le bon équilibre sans écarter personne ni aucune proposition. Encore une fois, insistez autour de vous en précisant bien qu'il faut avant tout des dons financiers. Y-a-t-il des questions ? Oui, Madame MAZEAUD.

**Mme MAZEAUD :** Bonsoir Monsieur le maire, chers collègues. Je vous remercie pour toutes ces précisions, mais j'aimerais poser une question complémentaire. Je voulais savoir s'il était prévu d'autres subventions que les 20 000 euros que vous nous proposez de voter ce soir pour soutenir les Ukrainiens, puisque nous avons voté une subvention de 100 000 euros pour Beyrouth. Cela étant nous voterons bien entendu cette délibération. Concernant l'accueil des familles, avez-vous prévu des places supplémentaires dans les écoles pour les enfants ukrainiens ?

**M. BAGUET :** J'aurais pu ajouter que le département des Hauts-de-Seine votera aussi une subvention de 100 000 euros pour la Croix rouge, et que la Région votera une aide de 500 000 euros de son côté. Nous verrons ensuite s'il faut verser davantage à l'Unicef, mais nous le ferons si cela est nécessaire. Concernant l'accueil dans les écoles, nous accueillerons bien entendu les jeunes Ukrainiens dans les classes non francophones (classes UPE2A). D'ailleurs nous avons déjà eu deux demandes. Là aussi, nous avons attiré l'attention du Préfet sur le fait qu'il faudrait des enseignants pour accueillir ces enfants dans de bonnes conditions. Il nous a répondu qu'il veillerait à ce qu'il y ait suffisamment

d'enseignants adaptés en fonction de l'évolution des effectifs. Quoi qu'il en soit, le dispositif est en place, et nous accompagnerons les familles. En attendant, nous devons suivre les consignes de la Préfecture car je pense que c'est ce qui sera le plus efficace pour les familles.

Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Je mets cette délibération aux voix.

*La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.*

## **2. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNÉE 2021**

**Mme DEFRANOUX :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 1946, l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel sur le fondement duquel la loi doit garantir aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Le fondement juridique de la présente délibération est le suivant : « préalablement au débat sur le projet du budget, il appartient aux collectivités de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, intéressant le fonctionnement de l'administration et les politiques menées sur son territoire ». Je tenais d'ailleurs à remercier les services pour la rédaction transversale de ce document.

Je vous invite, mes chers collègues, à lire ce rapport dans sa globalité. Il comporte dans sa première partie des actions menées par la Ville pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes, tant dans le cadre de la délégation Droit de femmes, que dans un cadre élargi à d'autres délégations, car le champ de l'égalité femmes-hommes est avant tout un champ transversal qui concerne les femmes et les hommes à tout âge de leur vie. Cette première partie comporte également les données statistiques très récentes issues de l'INSEE concernant les femmes boulonnaises en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021. Elle est organisée autour des six thématiques suivantes qui couvrent tous les champs de l'égalité femmes-hommes :

- Education, orientation, emploi ;
- Famille et parentalité,

- Sport ;
- Culture et communication ;
- Santé et solidarité ;
- Lutte contre les violences faites aux femmes.

La professionnelle au sein des ressources humaines de notre maison commune.

La deuxième partie du rapport regroupe les données statistiques concernant l'égalité

En dépit d'un contexte sanitaire difficile de l'année 2021, nous avons pu mener des nouvelles actions, comme par exemple l'exposition Championnes boulonnaises d'exception, qui a permis pendant trois mois de valoriser la vie sportive de haut niveau, car les sportives sont souvent nettement moins mises en avant que leurs homologues masculins. Les élèves des collèges Renoir et Landowski ont également été sensibilisés à l'égalité filles-garçons autour d'un théâtre-forum, afin qu'ils puissent s'interroger sur les discriminations sexistes. La projection du film « Jusqu'à la garde » a aussi été un moment fort autour du 25 novembre, puisqu'il a été suivi d'une table ronde durant laquelle les Boulonnaises et les Boulonnais ont pu découvrir tous les acteurs de la prise en charge des femmes victimes de violences sur notre territoire. Enfin, le monde de l'entreprise n'a pas été oublié, puisqu'un webinaire sur le thème de l'égalité professionnelle et la lutte contre les violences sexistes au travail a été proposé aux entreprises boulonnaises.

Parallèlement à ces nouvelles actions, nous avons rendu pérennes des actions initiées en 2020, notamment dans le domaine de la santé comme la venue du bus « Santé femmes » sur deux journées consécutives, sans oublier les actions de rencontre entre les enfants des centres de loisirs et des Boulonnaises au parcours inspirant, qu'il relève du domaine de la recherche, du sport, ou de professions jugées masculines. Enfin, comme toutes les autres années, la ville de Boulogne- Billancourt a su mettre en avant les femmes boulonnaises dans tous les domaines artistiques et culturels, que ce soient lors de manifestations mais aussi sur des supports de communication municipaux.

Ce rapport démontre la volonté affirmée de notre majorité d'inscrire la politique d'égalité entre les femmes et les hommes dans des champs larges et variés, et montre également que nous progressons. De ce fait, Monsieur le Maire, mes chers collègues, il vous est donc demandé de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation de la ville de Boulogne-Billancourt en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Je vous remercie pour votre écoute.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole concernant ce rapport ? Oui, Madame RAPILLY-FERNIOT.

**Mme RAPILLY-FERNIOT :** Merci Monsieur le Maire. Bravo pour votre engagement pour l'égalité femmes-hommes. Je ne commenterai pas trop ce rapport car mon intervention de l'année dernière ne s'était pas très bien terminée. Si je vois bien que notre Ville s'engage de plus en plus pour le droit des femmes, je me permettrai simplement une petite remarque. On ne dit pas « la journée de la femme », mais « la journée internationale pour le droit des femmes ». A part ça, je ne ferai aucun autre commentaire. J'ai simplement une petite inquiétude. Si l'action de Boulogne-Billancourt pour le droit des femmes est une bonne chose, ce ne sera qu'une goutte d'eau dans un océan de machisme si jamais ZEMMOUR est élu. Il y a d'ailleurs une rumeur qui circule depuis quelque temps concernant une adjointe boulonnaise, puisque Madame BELLIARD soutiendrait Éric ZEMMOUR. J'aimerais simplement qu'on me confirme que c'est faux, et m'assurer que vous n'avez pas une adjointe qui soutient un candidat qui dit : « si maintenant on ne peut plus draguer les stagiaires, les stagiaires c'est quand même fait pour faire des pipes et du café ». J'aimerais donc qu'on me clarifie ce point.

**M. BAGUET :** Merci. Madame ACHIDI.

**Madame ACHIDI :** Merci Monsieur le Maire. Nous prenons acte de la présentation de ce rapport sur l'égalité femmes-hommes, et les actions menées par la ville de Boulogne-Billancourt, et remercions notre collègue Madame Jeanne DEFRANOUX.

Depuis cinq ans, l'égalité femmes-hommes est une priorité politique, et un travail législatif et de terrain a été fait en matière de lutte contre les violences faites aux femmes (transparence des salaires, accompagnement des familles monoparentales, lutte contre les inégalités professionnelles). Le quotidien des femmes a également été impacté positivement dans ce cadre avec le renforcement des dispositifs permettant le bon versement des pensions alimentaires, la PMA pour toutes, la lutte contre la précarité menstruelle, et d'autres réformes qui ont permis d'améliorer ce quotidien.

La ville de Boulogne-Billancourt doit continuer à s'engager fortement sur ce sujet, notamment – comme cela est dit dans le rapport – en menant des actions de prévention, de formation et de protection, pour lutter contre les violences faites aux femmes. Concernant l'égalité professionnelle et la carrière des femmes, nous notons qu'il s'agit aussi d'un sujet majeur, dans un territoire économiquement attractif comme le nôtre où les entreprises sont nombreuses. L'accès à l'entrepreneuriat des femmes et au financement des projets doit également être facilité et accompagné du mieux possible par la Ville.

Il est indispensable de porter tout le travail sur l'égalité sur le terrain, et l'échelon local est privilégié pour toucher au plus près les personnes concernées ou les victimes de violences. Les actions en ce sens doivent être renforcées, en communiquant notamment sur ces avancées, sur les droits et surtout les mécanismes mis en place, pour la protection et l'accompagnement. Il s'agit toujours de rendre plus facile l'information auprès des femmes. Merci à toutes et à tous.

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur DE JERPHANION.

**M. DE JERPHANION :** Merci Monsieur le Maire. Bonsoir chers collègues et bonsoir Madame l'adjoint au Maire. J'ai lu ce rapport avec beaucoup d'attention, comme celui de l'année dernière. Je n'avais pas souhaité prendre la parole sur ce sujet l'année dernière car le rapport était un peu théâtral. Cette année, je voudrais vous dire à quel point je suis à votre disposition pour travailler sur ce sujet, et pour avoir peut-être un rapport un peu plus fourni. Lorsqu'il y a des choses qui fonctionnent, il faut le dire. Cependant, ce rapport contient quelques oublis et même quelques chiffres qui ne sont pas identiques, alors qu'il s'agit de données de la Ville. Du coup, on ne sait pas exactement s'il faut croire les chiffres de ce rapport ou ceux du débat d'orientation budgétaire, notamment sur le sujet des places en crèche.

Je voudrais également parler de la traditionnelle opération de soutien au Rallye des gazelles, qui encourage vraiment la pratique sportive de femmes – puisque c'est une action historique de Boulogne-Billancourt. Je m'attendais par exemple à retrouver ce type d'action dans ce rapport, comme beaucoup d'autres. Ce rapport est en effet l'occasion de parler de tout ce qui est fait dans la Ville, et notamment de ces politiques. S'il est très intéressant d'avoir les données de l'INSEE, nous pouvons aussi les trouver ailleurs. Il est bien d'être fier des dispositifs qui fonctionnent, et celui-ci est particulièrement intéressant en termes d'informations aux Bouloonnais. Or, la seule action répertoriée dans ce rapport en matière de politique sportive est d'avoir organisée une exposition photographique. Certes, cette exposition était de très grande qualité, et il était très intéressant de valoriser des femmes qui pratiquent le sport de haut niveau. Cependant, je ne pense pas que c'est en montrant des profils de femmes sportives que nous réussirons à inciter à la pratique sportive des jeunes filles et des femmes. Je pense que nous pouvons aller beaucoup plus loin. Je tiens d'ailleurs à remercier et à féliciter les équipes de l'ACBB (Athlétic club de Boulogne-Billancourt) omnisports, qui ont organisé une initiation au badminton pour les femmes mardi dernier.

S'agissant du développement économique, nous avons une

commission au sein de ce Conseil municipal, la Commission des finances, nouvellement renommée Commission du développement économique. A propos de développement économique, la principale inégalité entre les femmes et les hommes est la difficulté des femmes à obtenir des financements pour le développement de leur entreprise. Or, je pense que la Ville pourrait proposer davantage de mesures à ce sujet, avec le concours de Seine-Ouest entreprise ou bien celui du Département ou de la Région – bref de tous les dispositifs qui nous sont offerts par le merveilleux millefeuille administratif. J'ai là aussi quelques idées, et c'est pour cette raison que je suis à votre disposition pour travailler sur ce sujet.

Enfin, et c'est sans doute pour moi le chantier le plus prioritaire, vous indiquez 242 faits de violences faites aux femmes en 2021 à Boulogne-Billancourt, soit une hausse de 61 % entre 2019 et 2021. Vous précisez (je cite) : « il est difficile de savoir si l'augmentation de ces violences est due à une libération de la parole ou à une augmentation des faits, les deux facteurs pouvant se cumuler ». Je me permets d'ajouter que ces chiffres sont de toute façon extrêmement préoccupants, et que la Ville pourrait apporter une réponse plus ambitieuse. Il serait donc intéressant que nous ayons en plus de ce rapport votre plan d'actions pour l'année 2022, mais peut-être l'aurons-nous lors de la présentation du budget. Cela nous permettra de discuter de ce sujet, plutôt que de se retrouver à commenter des actions passées. Bref, nous pourrions aussi nous projeter dans l'avenir pour corriger, dans la mesure du possible, cette augmentation très impressionnante. Encore une fois, mon groupe est à votre disposition, et je voudrais vraiment que nous puissions travailler en bonne intelligence, car c'est un sujet qui nous préoccupe énormément. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Madame DEFRANOUX.

**Mme DEFRANOUX :** Mes chers collègues, je prends en compte tous vos conseils, puisque ce rapport est bien sûr perfectible. Concernant le rapport précédent, qui portait sur l'année 2020, je rappelle que nous avons eu beaucoup de difficultés à mener toutes les actions que nous voulions. Pour ce qui est de l'avenir, nous préparons actuellement un plan d'actions sur quatre ans, puisque nous avons signé la charte européenne de l'égalité femmes-hommes, et que cet engagement nous donne un échéancier très clair des actions à mener et à développer. Enfin, je suis désolée de ne pas avoir cité le Rallye des gazelles, et je suis prête à vous recevoir pour échanger sur ces sujets. Il n'y a aucun problème.

Concernant la formulation des violences, ce n'est pas une façon de botter en touche ou de ne pas vouloir expliquer les choses. Comme vous le savez, je siège régulièrement à

des réunions avec les préfets, les procureurs et les autorités concernées, ainsi qu'à la commission Egalité femmes-hommes des Hauts-de-Seine, et ni le Préfet, ni la sous-Préfète, ni le procureur sont capables d'expliquer s'il y a vraiment eu une hausse des violences ou si la parole s'est libérée. Quand on ne sait pas les choses, il ne faut pas affirmer.

**M. BAGUET:** Merci. Concernant l'intervention de Madame RAPILLY-FERNIOT, je retiendrai uniquement vos félicitations. Quant au reste, puisque vous rappeliez les événements de l'année dernière, vous n'êtes pas obligée de faire le procès des élus chaque année. Nous ne sommes pas là pour faire des procès individuels Madame RAPILLY-FERNIOT. D'ailleurs, il est dommage que vous polémiquiez de cette façon chaque année, sur un sujet aussi important que celui de l'égalité femmes-hommes. Je trouve que vous réduisez un dossier essentiel à des petites mesquineries. Cela étant, je retiendrai vos propos positifs.

Concernant l'intervention de Madame ACHIDI, j'ai retenu vos propositions et vos remarques, car il est vrai que nous pouvons nous améliorer. Cela étant, nous sommes sur la bonne voie comme nos collègues l'ont rappelé. D'autre part, je confirme que la journée internationale pour le droit des femmes n'a pas duré qu'une seule journée, mais pendant toute une semaine. Nous n'avons jamais fait autant que cette année et avons touché toutes les catégories – nous le verrons d'ailleurs dans le rapport de l'année prochaine. Au total, il y aura eu dix événements cette semaine concernant l'égalité femmes-hommes. Dès lundi, Madame DEFRANOUX a participé à un événement à l'espace Landowski, ensuite elle est allée depuis mardi sur le terrain. De même, il y avait une pièce de théâtre hier pour les quatrièmes des collègues – nous nous sommes donc adressés directement aux collégiens. Ce midi, nous avons organisé une conférence « Femmes et handicap » ouverte aux professionnels du handicap et du grand public à l'espace Landowski, sachant qu'un autre événement était aussi organisé aujourd'hui. Demain, nous nous adresserons directement aux lycéens, puisqu'un débat est programmé sur la prise en charge des violences faites aux femmes. Enfin, je rappelle qu'un film réalisé par une femme a été diffusé cette semaine à l'espace Landowski en présence de la réalisatrice. Il y a donc eu dix événements liés à l'égalité femmes-hommes cette semaine, ce qui est du jamais vu à Boulogne-Billancourt. Cela montre bien que nous progressons les uns et les autres.

Monsieur DE JERPHANION, vous évoquez les familles monoparentales, qui sont effectivement dirigées à 83 % par des femmes, ainsi que le nombre de places en crèche. C'est justement notre politique à Boulogne-Billancourt, puisque nous avons un taux d'emploi salarié de femmes dirigeantes de familles monoparentales deux fois supérieur

à celui de la moyenne nationale. Nous avons ce pourcentage exceptionnel car nous avons une politique de crèche qui privilégie justement cette population. Il est en effet compliqué de trouver un travail adapté, ou tout simplement du travail, lorsque vous êtes mère de famille et que vous n'avez pas de place en crèche. Vous pouvez travailler de chez vous, mais nous savons très bien que ce n'est pas l'endroit idéal lorsque vous avez des enfants en bas âge. Notre politique de crèche se révèle donc aussi positive pour cette catégorie de femmes qui dirigent les familles monoparentales.

Concernant les préoccupations des violences faites aux femmes, nous ne pouvons malheureusement que partager ce triste constat. Cela étant, je rappelle que nous faisons beaucoup à ce sujet, puisque nous avons mis en place le dispositif Ismène avec le commissariat et que nous essayons d'accompagner ces femmes du mieux que nous pouvons. Nous faisons également de la sensibilisation, comme nous l'avons fait cette semaine avec les collègues et les lycées. C'est donc un phénomène de société qu'il va falloir faire progresser tous ensemble. Il faut nous mobiliser, et c'est ce que nous faisons. Nous ne restons pas inactifs, même s'il est toujours possible de mieux faire. Cependant, je trouve que nous sommes quand même bien positionnés sur ce sujet, qui concerne à la fois l'échelle du Département et de la Région, et encore plus l'échelle nationale. En tout cas, je suis satisfait de voir que ce rapport s'étoffe année après année. Quant à l'accumulation de chiffres, que vous critiquez, ils permettent aussi de comparer les choses. C'est une sorte de baromètre. Ils avaient d'ailleurs été demandés l'année dernière par Monsieur VATZIAS en matière de développement durable, pour voir justement la manière dont les choses évoluent. Bref, si l'on peut faire dire beaucoup de choses aux chiffres, c'est en tout cas un point de départ pour s'améliorer. Merci Madame DEFRANOUX pour cette présentation.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de la Ville.

*La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.*

**M. BAGUET :** Merci d'avoir débattu sur ce sujet aussi important, et merci encore une fois à Madame DEFRANOUX et aux services.

### **3. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR L'ANNÉE 2021**

**M. MATHIOUDAKIS :** Bonsoir mes chers collègues. Comme pour le rapport précédent, le rapport en matière de développement durable doit être présenté avant le débat d'orientation budgétaire, conformément à la loi de 2010. Ce rapport s'inscrit d'une part dans un contexte général de

# Séance du 10 mars 2022

transparence et d'information à destination des citoyens, et d'autre part dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable et de la transition écologique à tous les niveaux. Le rapport 2021 se place dans la continuité des rapports précédents. Il permet de gérer l'action de notre commune en matière de développement durable, et vise à l'exhaustivité des actions – même s'il peut y avoir des trous dans la raquette que nous compléterons en 2022.

Comme vous avez pu le voir, ce rapport se divise en sept chapitres, qui présentent les nombreuses actions menées et mises en œuvre à Boulogne-Billancourt, soit avec les services de la Ville – que je remercie – soit avec les services de GPSO, que je remercie également. Je vais donc vous présenter ces sept chapitres, avec un élément fort pour chacun d'entre eux. Concernant le premier chapitre « éduquer, sensibiliser et soutenir », l'élément fort de l'année 2021 est le budget participatif pour les 15-25 ans, doté d'une enveloppe d'un million d'euros. Cette enveloppe était destinée au projet répondant à l'un des objectifs de développement durable de l'organisation des Nations Unies.

Concernant le deuxième chapitre « l'aménagement durable », l'élément clé a été l'adoption du Plan local d'urbanisme (PLU) par cette assemblée, qui vise à la fois à favoriser l'émergence et la production d'énergies renouvelables, et à améliorer les performances énergétiques et environnementales.

Concernant le troisième chapitre « favoriser la place des animaux », le fait marquant de l'année 2021 est la création du Conseil consultatif de l'animal en ville – et je salue ma collègue Emmanuel BONNEHON.

Concernant le quatrième chapitre « développer une mobilité propre » un des points forts a été les travaux d'aménagement de la ligne de bus 42. Si ces travaux ont fait l'objet de polémiques, les retours sont aujourd'hui positifs, d'autant que ce bus part de la place Marcel Sembat pour aller jusqu'à la station de Tramway, et qu'il passe également par la station Brimborion à Meudon.

Concernant le cinquième chapitre « favoriser la transition énergétique et la consommation responsable », l'élément majeur fut l'accompagnement à la rénovation énergétique avec la création d'un guichet unique pour faciliter le parcours du citoyen. Au total, 462 appartements ont été concernés à Boulogne-Billancourt en 2021.

Concernant le sixième chapitre « réduire et valoriser les déchets », l'année 2021 a été marquée par la récupération des biodéchets dans les écoles et sur les marchés. Cette collecte nous a permis de valoriser 289,5 tonnes de déchets. Concernant le septième chapitre « préparer l'ouverture de

la Maison de la planète », qui nous intéressera également en 2022 et dans les années futures, les équipes se sont mobilisées pour permettre l'ouverture de cet équipement au 1<sup>er</sup> mars 2022. Cette structure sera d'ailleurs un élément clé de toute la politique de développement durable et de la transition écologique de notre ville. Là aussi, je tiens à remercier les équipes qui ont organisé et préparé cette ouverture. Enfin, sachez que le BBI (Boulogne-Billancourt information) du mois de mars détaille également de façon très précise tout ce qu'apporte la Maison de la planète.

Pour conclure, je voudrais vous faire part de deux éléments. Si ce rapport doit être considéré comme un outil de communication, c'est avant tout un outil qui met en valeur les actions menées, et qui montre le chemin qu'il reste encore à parcourir. Si ce chemin peut être imparfait, nous avons cependant tous la volonté d'améliorer le développement durable et la transition écologique de notre ville. Enfin, et à titre tout à fait personnel, je pense que l'agression guerrière vis-à-vis de l'Ukraine, et même vis-à-vis de l'Europe, peut aussi être un vecteur de changement de nos politiques et de nos comportements en matière d'efficacité et de sobriété énergétique. Nous pouvons donc quand même essayer de tirer quelque-chose de positif d'un très grand malheur. Merci de votre attention.

**M. BAGUET** : Merci. Madame RAPILLY-FERNIOT, puis Monsieur ALAPETITE.

**Mme RAPILLY-FERNIOT** : Tout d'abord, je voudrais rappeler que nous sommes toujours à votre disposition pour travailler avec le groupe de travail consacré à la déclaration d'état d'urgence climatique dont nous avons parlé il y a quelques séances. Concernant le Conseil consultatif de l'animal en ville, je me souviens que cette instance a été créée il y a environ un an, alors que ce rapport annonce simplement son existence et les personnes qui la composent. Or, je serais curieuse de savoir ce qu'a fait ce Conseil pendant un an. Là aussi, et comme l'année dernière, je suis toujours à la disposition de ce Conseil pour apporter mon expertise sur les questions de l'animal en ville. Je rappelle également que ce sujet ne concerne pas que les chiens et les chats, mais qu'il concerne aussi tous les animaux qui vivent en ville avec nous, comme par exemple les pigeons et les rats. Enfin, ce rapport contient une carte très intéressante des pistes cyclables à la page 33, qui nous permet de voir qu'il n'y en a quasiment aucune. Or, ces pistes sont nécessaires pour permettre de développer les mobilités à vélos. De plus, Boulogne-Billancourt a récemment été classée parmi les villes ayant la pire note en matière d'équipement cyclable. Je me fais donc la voix de toutes les personnes qui utilisent un vélo, ou qui tentent d'en utiliser un à Boulogne-Billancourt, car il sera toujours plus dangereux qu'ailleurs de faire du vélo dans notre Ville, tant que nous

n'aurons pas d'infrastructures sécurisées. Je vous encourage donc dans ce sens, et j'espère que nous pourrions avancer sérieusement sur ce sujet des mobilités douces axées sur le vélo, avec des aménagements sécurisés qui ne soient pas simplement des pistes cyclables peintes. Merci beaucoup.

**M. ALAPETITE :** Monsieur le Maire, Monsieur le Maire-adjoint. Si ce rapport en matière de développement durable balaye à peu près tous les sujets, je voudrais quand même faire quelques remarques et poser des questions sur six sujets particuliers.

Le premier sujet concerne la transition vers une alimentation agroécologique. Si le sujet du scolaire semble bien traité, l'aide aux citoyens ne l'est absolument pas. On peut penser par exemple à la facilitation des circuits courts, à l'indépendance alimentaire, à la survie du monde agricole, à sa transition vers l'agriculture du sol vivant, à une alimentation plus saine contre les maladies de vieillesse. Ce sont en effet des enjeux tout à fait critiques, et ce, bien au-delà du bio. D'ailleurs, le Salon de l'agriculture de la semaine dernière en parlait abondamment, d'autant que le contexte ukrainien renchérit encore plus le prix des engrais chimiques.

Le deuxième sujet concerne le potentiel solaire et végétal des toits et des bâtiments, qui n'est pas chiffré dans ce rapport. Or beaucoup de villes le font, d'autant que le solaire a divisé ses coûts par dix en dix ans, et que la programmation pluriannuelle de l'énergie prévoit 10 % d'électricité solaire en France en 2028. De plus, la carte de la région, réalisée par l'institut Paris régions, chiffre le potentiel solaire de Boulogne-Billancourt à 10 % de sa consommation électrique. Par conséquent, quelles actions à valeur d'exemple sont prévues sur les bâtiments communaux, au-delà de la modification du PLU pour débloquer l'investissement privé ? Enfin, comme la crise ukrainienne semble engendrer une énorme écotaxe sur le gaz, le fioul et l'essence – ce que j'appelle une icotaxe –, il faut agir sans attendre les trois ans nécessaires pour terminer le PLUI ou le schéma Energie de GPSO qui semble commencer.

Le troisième point est lié à la réforme de la voirie pour les vélos (page 25). Vous prévoyez de supprimer des places de stationnement à tous les carrefours à passage piétons de la Ville d'ici 2028. Néanmoins, le plan d'actions de la Mairie n'est pas clair. Au-delà d'un plan vélos, notre Ville a surtout besoin d'un plan Mobilité qui tienne compte des habitudes et des contraintes de chacun. Ce plan doit suivre un objectif, celui de rendre le choix de la mobilité aux Boulonnais. Nous sommes à votre disposition pour travailler sur ce nouveau plan de circulation.

Le quatrième point porte sur le plan de conversion à la

voiture électrique. Ce plan n'est pas clair non plus, car ce potentiel n'est pas exposé. Actuellement, l'habitant de Boulogne-Billancourt est pénalisé par rapport aux villes de pavillons avec des parkings individuels. Combien de voitures électriques sont possibles à Boulogne-Billancourt, avec les 80 places de recharge prévues, dont seulement six places de recharge rapide ? De même, quel pourcentage du parc boulonnais – qui serait de 60 000 voitures d'après l'INSEE, dont 30 000 garées dans la rue – cela représente-t-il ? Cela n'est pas décrit dans le rapport.

Le cinquième point concerne la pédagogie écologique. La Maison de la planète nous paraît être une réalisation complètement indigente, car à part deux ateliers, c'est surtout un centre de séminaires. De plus, les explications en matière d'écologie agricole, d'écologie des océans ou encore d'écologie de l'énergie sont très sommaires et peu scientifiques. Par exemple, il est indiqué sur un panneau : « que les graines germées ont plus de vitamines et de minéraux que les graines non germées ». Or, ce type de phrase se trouve sur les étiquettes de n'importe quel magasin bio. En revanche, rien d'autre n'est indiqué concernant le pourquoi et le comment, alors que ce pourrait être un magnifique sujet d'enseignement et de vulgarisation. Par conséquent, quel est le projet scientifique et pédagogique de la Maison de la planète ? Il nous faut des ingénieurs du vivant. Tout le monde ne peut pas sillonner les mers et faire des images pour la télévision. Enfin, le budget d'un million d'euros semble avoir été dépensé pour des travaux, et non pas pour le contenu de cette Maison. Un million d'euros pour un bâtiment communal, est-ce vraiment compatible avec la philosophie Lowtech lab français qui promeut la sobriété des investissements ?

Quant au sixième point, nous regrettons l'absence de publication de nombreuses données, qui sont essentielles pour aider à la décision publique. Pouvez-vous transmettre les relevés des capteurs de CO2 dans les écoles, les taux d'utilisation des stations de recharge des véhicules électriques, ou bien les comptages opérés sur la voirie, comme le font d'autres municipalités ?

Voilà mes observations Monsieur le Maire.

**M. BAGUET :** Merci. Monsieur MATHIOUDAKIS va vous répondre.

**M. MATHIOUDAKIS :** Je prends note de votre disponibilité à tous les deux, tant pour finaliser notre groupe de travail sur le vœu d'état d'urgence climatique, que pour travailler sur la place de l'animal en ville, avec ma collègue Emmanuelle BONNEHON.

Concernant les pistes cyclables et la voirie, je rappelle que

# Séance du 10 mars 2022

mon collègue Jean-Claude MARQUEZ lancera prochainement des états généraux de l'espace public. Cet événement sera donc l'opportunité de recevoir vos questionnements et vos réflexions. Pour ce qui est du potentiel solaire, ce sujet fait également partie du travail de préparation et d'installation de la Maison de la planète, puisque cet établissement public déroulera son programme tout au long de l'année 2022. Dans le même temps, nous établirons une feuille de route pour revoir certains points, comme par exemple la mise en place d'agents éco-responsables, ou encore la diminution de notre coût de consommation électrique dans nos bâtiments publics. Le potentiel solaire prendra alors toute sa place dans cette réflexion.

S'agissant de la conversion des places de voitures électriques, je rappelle que nous faisons partie du SIGEIF (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) et que ce syndicat participe à cette installation. D'autre part, GPSO Energie participe et conseille également les copropriétés privées pour l'installation de prises électriques dans les parkings, puisque la Ville ne peut pas non plus répondre à tous les besoins et qu'il faut aussi que les initiatives privées s'emparent du dossier de la voiture électrique. Concernant la Maison de la planète, je vous trouve assez dur sur ce point. Sachez qu'il existe un comité de parrainage, et que celui-ci pourra tout à fait répondre à vos questions liées au projet scientifique. Enfin, pour ce qui est de l'absence de relevés ou de comptages, nous aurons davantage d'outils statistiques dans les prochaines années, qui nous permettront de mieux répondre à votre demande dans les rapports suivants. J'espère avoir répondu à toutes vos questions.

**M. BAGUET :** J'aimerais apporter quelques éléments complémentaires. Je voudrais tout d'abord remercier les services pour l'élaboration de ce rapport, qui a été considérablement recentré sur les activités boulonnaises par rapport à l'année dernière. C'est en effet un travail extrêmement compliqué et difficile à réaliser, puisque la compétence Développement durable relève à la fois de GPSO, du Département, de la Région, plus les actions de l'Etat puisque l'Etat s'occupe même des pistes cyclables dans le département des Hauts-de-Seine - c'est surréaliste, mais c'est comme ça. Par conséquent, faire un rapport détaillé sur ce qu'il se passe précisément à Boulogne-Billancourt, sans tenir compte de ce qu'il se passe autour de nous n'est pas un exercice facile. En tout cas, nous avons un rapport moins épais que celui de l'année dernière, mais plus dense.

Concernant le vœu sur l'urgence climatique, je suis d'accord avec vous Madame RAPILLY- FERNIOT, il faut que nous avancions sur ce sujet. C'est essentiel. Concernant l'animal en ville, nous nous sommes réunis avec Madame BONNEHON et avec les associations pour faire un état des lieux de la

situation. Une feuille de route a d'ailleurs été lancée, pour définir notamment la façon dont nous devons communiquer, échanger et sensibiliser les Boulonnais sur cette question. Nous avons également évoqué le problème des pigeons, puisque d'un côté les trois-quarts des Boulonnais sont contre les pigeons, et que de l'autre, certaines personnes les nourrissent de façon sauvage. Ce sujet rentre donc aussi dans le cadre de l'animal en ville, en plus, bien entendu, du bien-être animal. Nous reviendrons également sur le sujet dans la consommation des cantines puisque nous avons intégré une augmentation très significative du bio dans les cantines, et que nous sommes en avance d'une année sur la feuille de route – de l'ordre de 10 %.

Toujours en matière de développement durable, nous avons précisé dans le marché des changes pour les crèches que nous voulions des couches bio pour les enfants. Le coût du marché a immédiatement augmenté de 19 % par rapport au marché précédent. Je veux bien faire des efforts en ce sens, mais il faudrait aussi que nous soyons accompagnés. Si tout ce que nous faisons en termes de développement durable ou en bio augmente de 19 %, en plus de l'inflation, je ne saurais pas vous présenter un budget à l'équilibre en 2023. Nous vous présenterons le DOB (débat d'orientation budgétaire) tout à l'heure, nous n'augmentons pas les impôts pour la treizième année consécutive. Donc d'un côté nous n'augmentons pas les impôts, et de l'autre, nous allons dépenser dans un tas de secteurs. Si nous pouvons réaliser des économies sur certains secteurs, cela ne suffira pas. A l'échelle de la Ville, le coût de restauration scolaire en bio est beaucoup plus élevé que le coût de la restauration sans bio. Quant au baromètre des pistes cyclables, c'est une blague. Excusez-moi mais ce baromètre est bidon. Seules les personnes mécontentes y répondent, sachant en plus qu'elles sont interpellées par les réseaux sociaux. Elles se font même relancer. Une personne a signalé avoir été relancée pour répondre au baromètre de Boulogne-Billancourt et on lui a demandé de critiquer les actions de la Ville. S'il y a quelques réseaux en parallèle qui s'amuse à ça, ce baromètre n'est pas très significatif au regard du nombre de personnes qui y ont répondu. De plus, ce baromètre ne prend pas tout en compte. Nous en parlions encore ce matin au Bureau de GPSO, et Grégoire DE LA RONCIÈRE rappelait que tout ce qui concernait l'accompagnement pour le vélo (installation de commerces, interventions...) n'était pas pris en compte dans le classement. Par exemple, GPSO va ouvrir une Maison du Vélo à Vanves, et nous en ferons également une à Boulogne-Billancourt. Quant aux places de vélos, connaissez-vous le nombre de places de stationnement que nous avons à Boulogne-Billancourt ? Il y a 11 000 places de stationnement de voitures, et 3 522 places de stationnement de vélos, soit quasiment un tiers. Ce nombre va même continuer d'augmenter, puisque nous allons appliquer la loi LOM, et

que nous allons supprimer les terrasses et les stationnements à l'angle des passages piétons. Nous y installerons soit des places de vélos, soit des petits espaces verts, puisqu'on ne peut pas y mettre des stationnements de scooters – car cela ne répond pas à la demande de visibilité des carrefours pour sécuriser les piétons à cause des top-cases. Dans le même temps, il faut aussi entretenir ces espaces verts, et cela représente des coûts d'entretien élevés pour quelques mètres carrés. La mairie de Paris a voulu demander aux Parisiens de s'en occuper, mais Madame HIDALGO est revenue en arrière car les citoyens ne le faisaient pas. Nous allons donc installer ces espaces, mais j'ai immédiatement reçu un début de pétition des commerçants contre la suppression des terrasses provisoires, qui apportaient de la vie dans la commune. Or, la gestion d'une ville doit s'équilibrer avec la prise en compte des avis des uns et des autres. Si la sécurité des piétons est évidemment prioritaire, il faut aussi apporter des réponses aux commerçants, d'autant que certains sont en train de disparaître à cause de la Covid-19. Cela dit, le président de la Chambre de commerce et d'industrie m'expliquait que Boulogne-Billancourt était la ville qui comptait le moins de fermetures de commerces après la période Covid. Nos Boulonnais ont en effet été fidèles à leurs commerçants de quartier, et ils ont bien été soutenus à la fois par la Ville, par GPSO et par la Région. Bref, sur tous les points que vous avez évoqués, Monsieur ALAPETITE, je peux vous apporter des réponses contradictoires, ou en tout cas des pistes de réflexion et d'échanges. Comme quoi ce sujet n'est pas si simple que ça.

S'agissant du Plan vélo, le déploiement se poursuit, puisque le Département a inscrit 150 millions d'euros d'investissements pour réaliser 120 kilomètres de pistes cyclables. Je le sais, puisque c'est moi qui ai présenté le DOB au Département. Le schéma a donc été arrêté sur les deux voies départementales que sont la route de la Reine, et les avenues du Général Leclerc et Edouard Vaillant. Nous travaillons également sur ce plan avec les services, et allons aussi travailler avec les associations pour trouver les meilleurs emplacements. J'ai même déjà une trentaine de propositions concernant l'aménagement de la piste cyclable de la route de la Reine. Il va donc falloir trancher. Soit nous la faisons au milieu, soit nous la faisons sur les trottoirs, soit nous supprimons le stationnement, soit nous la mettons sur le côté, soit elle est à double-sens, soit elle est à sens unique, soit elle est ascendante, soit descendante... Bref, cela ne sera pas simple. C'est d'ailleurs à ça que serviront les états généraux, sachant que nous demanderons en priorité l'avis des riverains et des Boulonnais.

Quant à la Maison de la planète, je vous trouve bien dur, car c'est une innovation et il n'y a pas non plus que ceux qui sillonnent les mers et qui font des images pour la

télévision. Je vous invite d'ailleurs à aller à la projection du film « Greenlandia », qui aura lieu prochainement à l'espace Bernard Palissy. C'est un partenariat que nous avons monté avec TF1, qui diffuse régulièrement des reportages à ce sujet dans ses journaux d'actualité. Nous sommes très heureux de participer à cette initiative sur la défense des pôles, même si ce sont des terres lointaines, car ce qui se passe aux pôles impacte directement notre climat.

S'agissant du Low-tech lab, le fait de sensibiliser les enfants à des consommations durables et a minima pour leur éviter de rentrer dans un processus de consommation d'énergie démesurée est réellement une bonne initiative. Je pense même que nous aurons beaucoup moins de mal à convaincre les enfants qui vont à l'école ou dans les centres de loisirs que les adultes. Nous le verrons bien le samedi 26 mars prochain lors de la journée portes ouvertes de la Maison de la planète.

Pour ce qui est du potentiel solaire, le président de l'association des maires de France (AMF) expliquait récemment l'incohérence qu'il y avait à ce sujet. Il citait notamment le cas de sa ville, Cannes, dans laquelle l'architecte des bâtiments de France lui avait refusé un matin d'installer un panneau solaire sur un bâtiment municipal, alors que le Préfet lui imposait l'après-midi d'installer des éoliennes à proximité de sa ville. Quelle est la cohérence, puisqu'un panneau solaire, comme une éolienne, participent tous deux au développement durable ? Bien évidemment, nous n'allons pas installer des panneaux solaires sur l'église Notre-Dame ou sur la synagogue de Boulogne-Billancourt, puisque ce sont des monuments historiques. Il faudrait donc qu'il y ait un peu plus de cohérence, car tout ne peut pas dépendre que des maires. Il faudrait aussi pouvoir s'appuyer sur un règlement national adapté et que nous tirions tous la charrue dans le même sens. Bref, là non plus, les choses ne sont pas simples. Cela étant, nous progressons et nous évoluons, et nous travaillons beaucoup sur tous ces sujets au sein de GPSO.

S'agissant du PLUI, j'ai bien regardé tous les documents qui ont été diffusés mardi soir à Chaville. Si je prends l'exemple des mobilités, la première demande de ceux qui ont répondu au questionnaire n'est pas forcément la création des pistes cyclables, mais les transports en commun dans GPSO. D'ailleurs, nous avons participé modestement à la réponse de nos concitoyens avec la ligne 42, puisque ce bus fera donc la jonction entre le métro et le T2 à Sèvres-Brimborion. J'ai donc trouvé surprenant que certains se soient mobilisés contre cette ligne de transport en commun.

Quoi qu'il en soit, nous allons poursuivre nos actions, sachant, comme pour le rapport égalité femmes-hommes, que

nous pouvons toujours faire mieux. C'est sûr et certain. En attendant, nous progressons et nous allons encore avancer dans ce sens. D'ailleurs, j'ai vu que Boulogne-Billancourt était la Ville dans laquelle il y avait le plus de composteurs individuels et collectifs, et ce nombre ne cesse de monter en puissance. Je rappelle en effet que nous en avons posé 33 la première année, puis 67 en 2016, 73 en 2017, 133 en 2018, 238 en 2019, et 272 en 2020.

Nous avons donc de plus en plus de demandes, et cette action participe aussi au développement durable. Voilà ce que je voulais ajouter concernant ce rapport. Quant aux baromètres et aux données, nous allons mobiliser les services sur cette question, d'autant que la Direction des finances travaille sur un budget Climat qui soit efficace et lisible – car les budgets Climat utilisés par certains sont parfois peu compréhensibles. Nous allons essayer de vous proposer un document qui soit vraiment lisible, et qui permette surtout de comparer les évolutions dans les différents secteurs année après année. Je vous propose donc d'approuver la présentation de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Ville de Boulogne-Billancourt en matière de développement durable pour l'année 2021.

*La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.*

#### **4. RECOURS À L'EMPRUNT ET AUX INSTRUMENTS DE COUVERTURE - DÉFINITION DE LA POLITIQUE D'ENDETTEMENT ET DÉLÉGATION AU MAIRE POUR L'EXERCICE 2022 - RAPPORT DE L'EXÉCUTIF SUR L'ÉTAT ET L'ÉVOLUTION DE LA DETTE**

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Je vous propose donc de commencer par le troisième rapport qui doit être présenté avant le document d'orientation budgétaire.

Concernant notre dette, il n'y a quasiment aucun changement par rapport aux exercices antérieurs, si ce n'est que le taux moyen de notre dette s'améliore chaque année. Ce taux s'améliore car nous nous débarrassons progressivement des emprunts les plus anciens qui avaient été souscrits à des taux très supérieurs à ceux que nous pouvons obtenir aujourd'hui. Par exemple, les deux emprunts que nous avons souscrits en 2021 sont à des conditions de marché très intéressantes, en raison de la solidité et de la qualité de la signature de la Ville. Quant au reste de la délibération, le rapport annexé de Finances actives ne donne aucune préconisation particulière, si ce n'est de continuer à gérer la dette de manière aussi active que nous le faisons jusqu'à présent. Comme vous pouvez le voir, notre dette est donc bien équilibrée, sachant que cela fait plusieurs années qu'elle est notée au plus haut sur la charte de Gissler.

Comme je le disais, nos taux diminuent et notre qualité

de signature est bonne, car cela fait maintenant plusieurs années que nous nous inscrivons dans une stratégie de désendettement. Si notre dette augmente, cela s'explique par des événements conjoncturels. Je pense notamment aux 7 millions d'euros d'emprunts liés à la Covid-19, que nous avons souscrits en 2020. D'autre part, notre dette augmente également en raison des pénalités SRU, qui ne seraient pas aussi élevées si nous étions au-dessus de 20 % de logements sociaux comme l'a rappelé Monsieur le Maire en introduction. Notre dette serait en effet inférieure de 11,7 millions d'euros, et s'établirait alors à 64 millions d'euros, et non à 75,7 millions d'euros. Je tenais à souligner cet aspect, car comme le montre le graphique, nous aurions pu nous désendetter fortement sans cette pénalité. D'autre part, sachez que nous avons quand même réussi à nous désendetter d'un million d'euros l'année dernière, alors que nous étions dans un contexte de Covid-19 qui a entraîné des coûts supplémentaires pour la Ville que je rappellerai tout à l'heure dans le DOB. S'agissant de 2022, notre objectif est de stabiliser la dette à minima, c'est-à-dire à 75,7 millions d'euros, et de faire encore mieux si nous le pouvons. Enfin, je rappelle que notre capacité de désendettement est extrêmement satisfaisante, qu'elle est bien meilleure que la moyenne de la strate, et qu'il n'y aura aucun changement de notre politique d'endettement par rapport aux années antérieures.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Un échange a eu lieu sur le financement de l'amende au titre de l'article 55 de la loi SRU, et sur ses conséquences sur la dette de la Ville. Le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant, avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets donc cette délibération aux voix.

*La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.*

#### **5. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2022 RELATIF AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES**

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Comme vous avez pu le voir, ce document a été réalisé avant la guerre en Ukraine. Je vais donc essayer d'actualiser ce support dans ma présentation de ce soir, de sorte que nous ayons tous la meilleure vision de la situation économique qui nous entoure, puisque nous sommes actuellement en train de finaliser le budget municipal – les conséquences peuvent en effet être très importantes en fonction des ordres de grandeur.

On nous avait reproché certaines années d'avoir un DOB

trop tardif, mais nous avons besoin de connaître les conséquences de la loi de Finances en tant que grande collectivité. Cette année, les conséquences étaient très limitées, puisque les enveloppes du FSRIF (Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France) et du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ont été gelées, et qu'il y a eu une modification à l'intérieur de la répartition de la DGF (Dotation globale de fonctionnement). Cela étant, nous étions peu concernés, puisque Boulogne-Billancourt ne perçoit plus de DGF depuis cette année. En revanche, nous sommes toujours concernés par le maintien du transfert d'une partie de la CFE (Cotisation foncière des entreprises) de GPSO à la MGP (Métropole du Grand Paris). Cela impacte directement la Ville, puisque GPSO dispose de moins de moyens financiers pour investir sur le territoire.

Comme je le disais tout à l'heure, nous avons désormais une vision précise du coût de la crise sanitaire sur les finances de la Ville, puisque cette pandémie aura coûté 11 millions d'euros nets aux finances communales sur les deux exercices 2020 et 2021 (7 millions d'euros en 2020 et 4 millions d'euros en 2021).

Si nous avons fait ce DOB avant le 24 février, je vous aurais dit que le budget 2022 était un budget de reprise, de relance et d'investissements, pour les collectivités comme pour l'Etat, en raison du plan France 2030. Or, les choses ont beaucoup changé depuis, et je vais essayer de vous expliquer pourquoi le plus rapidement possible.

Tout d'abord – et même avant la guerre en Ukraine –, il faut avoir en tête que la situation des finances publiques françaises soulève un certain nombre d'inquiétudes, et ce, malgré une croissance très forte de 7 % en 2021. D'ailleurs, le FMI (Fonds monétaire international) a réajusté son rapport France au mois de janvier dernier, sachant que le gouverneur de la Banque de France en avait fait autant au mois de septembre. Pourquoi notre situation financière est-elle fragile ? Si nous avons connu une croissance très forte en 2021, nous avons eu auparavant une chute beaucoup plus forte que les autres pays d'Europe en 2020 – ce qui fait que nous restons finalement en-dessous de la moyenne européenne. Parmi nos faiblesses, notre déficit commercial était de - 97 milliards d'euros à la fin du mois de novembre – ce qui est un déficit record –, alors que l'Italie avait un excédent de 49 milliards d'euros, et que celui de l'Allemagne était de 171 milliards d'euros. Nous sommes donc le dernier pays de la zone Euro, sachant que le déficit du pays qui nous précède n'est « que » de 20 milliards d'euros. D'autre part, nous avons également un budget structurellement déficitaire. En effet, alors que les deux tiers des pays européens étaient en excédent en 2019, la France enregistrerait pour sa part un budget déficitaire de

3,1 %. Au troisième trimestre 2021, le déficit public français était de - 5,6 %, alors que celui de l'Allemagne était de - 2,4 %, et que celui de la zone Euro était de - 4 %. Enfin, le corollaire de ces déficits successifs est également un taux d'endettement record, puisque notre dette atteignait 118,2 % de notre PIB en mars 2021, soit 2 750 milliards d'euros ou 40 600 euros par citoyen français. Entretemps, notre dette a légèrement diminué, puisqu'elle atteignait 116 % de notre PIB au troisième trimestre 2021 – puisque notre pays était en croissance et que les importantes rentrées fiscales que nous avons enregistrées nous ont permis de souscrire moins d'emprunts que prévu. Pour information, le taux d'endettement de l'Allemagne était de 69,4 %, et celui de la zone Euro de 97,7 %.

Qui dit stock de dette important, dit enjeux importants en cas de remontée des taux. C'est malheureusement le cas, puisque l'évolution du taux de l'OAT à 10 ans était aujourd'hui de + 0,59 %, alors qu'il était de - 0,38 % en décembre dernier. La progression est d'ailleurs fulgurante puisqu'il était de + 0,49 % au 1<sup>er</sup> mars dernier, c'est-à-dire il y a à peine 10 jours. Je vous donne toutes ces données, car l'agence France trésor – organisme d'Etat qui gère la dette française –, affirme qu'une hausse des taux d'intérêt d'un point a pour conséquence une augmentation de la charge de la dette de 2,5 milliards d'euros en un an, et de 29 milliards d'euros au bout de dix ans. D'ailleurs, le Haut conseil des Finances publiques avait dit que la dette était vraiment le principal point de vulnérabilité de nos finances publiques. Cela étant, je ne voudrais pas être complètement pessimiste, car il y a quand même quelques lueurs d'espoir.

Premièrement, notre consommation a très bien redémarré en 2021, notamment par une forte sur-épargne. Pour vous donner un ordre de grandeur, nous avons 187 milliards d'euros de sur-épargne à la fin du mois d'octobre 2021, alors que nous avions 114 milliards à la fin de l'année 2020. Aussi, même si l'année 2021 a été « plus ouverte et plus libre que 2020 », la consommation des ménages a été fortement pénalisée. Avant le déclenchement de la guerre en Ukraine, la Banque de France estimait que les ménages pourraient dépenser 20 % de cette sur-épargne en 2022 et en 2023. Deuxièmement, les entreprises ont aussi bien résisté, puisqu'elles ont continué à investir en 2021, ce qui est quand même assez significatif. Enfin, si le chômage est redescendu sous la barre des 8 %, nous faisons encore moins bien que nos voisins européens, puisque nous étions à 7,5 % en novembre 2021, alors que l'Allemagne était à 3,2 %, et que la zone Euro était à 7,2 %.

Depuis le 24 février, les cartes des enjeux économiques ont

# Séance du 10 mars 2022

été rebattues, et particulièrement dans la zone Euro. Ainsi, même s'il est encore difficile d'avoir des données précises, l'institut Rexecode estimait que cette crise pourrait avoir un impact sur notre croissance de 0,7 % à 1 % de PIB. De leur côté, la Banque centrale européenne (BCE) estimait que le PIB de la zone Euro pourrait chuter de 0,5 %, et la Bank of America pense que la croissance de la zone Euro ne serait plus que de 2,4 % en 2022.

La situation des finances publiques de l'Etat est donc fragile, et cela a une conséquence directe que Monsieur le Maire expose très souvent, à savoir que ce sont les collectivités locales qui devraient être mises à contribution pour rembourser cette dette – puisque nous savons tous qu'il faudra bien payer un jour. En effet, l'Etat ne paye que 31 % de la dépense publique, les dépenses de Sécurité sociale représentent 50 %, et les collectivités payent le reste. Or, si l'on regarde les dépenses contraintes (prestations sociales, salaires des agents, charges d'intérêt) le périmètre sur lequel les communes peuvent faire des réductions est très restreint, puisqu'il faudrait le réduire de 25 % si nous voulons réduire la dépense publique de 50 milliards d'euros. Cela signifie donc qu'il faudrait sabrer dans toutes les autres politiques publiques.

Pour agir, les collectivités locales possèdent deux mécanismes principaux, qui sont la DGF et surtout les compensations des impôts. Or, le Président du Département Georges SIFFREDI rappelait encore ce matin qu'il n'y avait rien de moins certain que la compensation par l'Etat dans la durée d'un impôt supprimé. D'ailleurs, il ne vous aura donc pas échappé qu'un impôt subséquent et conséquent a été supprimé il y a peu de temps, à savoir la taxe d'habitation. De fait, si les collectivités ont déjà perdu de l'autonomie fiscale, elles ont désormais une épée de Damoclès au-dessus de leur tête, si jamais l'Etat venait à faire entrer la taxe d'habitation dans le périmètre des variables d'ajustements.

Par conséquent, une réforme de la fiscalité locale devient incontournable, surtout que les trois réformes qui ont eu lieu récemment, à savoir la suppression de la taxe d'habitation, la diminution des impôts de production, et la création de la MGP, ont eu des conséquences directes sur le calcul des indicateurs financiers (potentiel financier et potentiel fiscal). Les cartes ont en effet été rebattues, car si l'on regarde l'indicateur du potentiel fiscal, les habitants de certains territoires de France paieront un impôt foncier qui sera ensuite redistribué vers d'autres collectivités. Se pose donc la question de la légitimité et de l'adhésion à l'impôt. Si l'on regarde à présent l'indicateur du potentiel financier, certains territoires ne subiront aucun changement, car ils sont considérés comme « plus riches ». Ils seront donc appelés à contribuer davantage au mécanisme de péréquation. Par exemple, les villes de Corse seront appelées

à participer au mécanisme de péréquation, ou en tout cas à moins recevoir, alors que la situation de l'île ne semble pas s'être améliorée de manière considérable. Si je prends le département des Hauts-de-Seine, qui est bénéficiaire dans la réforme, la situation de la ville de Boulogne-Billancourt s'améliorerait un peu – toute chose égale par ailleurs –, si rien ne changeait entre ce qui a été défini par les dernières lois de finances et 2028, qui est le point d'atterrissage de lissage dans le temps de l'évolution des indicateurs. Autrement dit, notre potentiel financier diminuerait un peu, et notre effort fiscal augmenterait. Comme vous le voyez, ce système n'est pas tenable dans la durée, et même si personne n'en parle, je suis convaincue que ce sera le sujet du prochain quinquennat – sans savoir ce qu'il en sera du cas de Boulogne-Billancourt. J'en viens maintenant aux dépenses. Comme nous l'avions identifié avant le conflit ukrainien, il y avait déjà un phénomène inflationniste lié au redémarrage de l'économie, puisque toute la chaîne de production était interrompue pendant les périodes de confinement, et que l'économie a ensuite redémarré – ce qui a d'ailleurs généré des tensions sur les matières premières. Cela étant, l'inflation française reste bien inférieure à celle des Etats-Unis ou à celle de la zone Euro. L'inflation des Etats-Unis atteint en effet un niveau record, puisqu'elle s'élève aujourd'hui à 7,9 %, ce qui ne s'était pas produit depuis 40 ans. De son côté, l'inflation française est plus faible, car nous sommes notamment protégés par des boucliers tarifaires en gaz et en électricité. Or, nous savons que la hausse des prix de l'énergie influe très fortement sur l'inflation, puisqu'elle représente 2,4 % d'inflation pour la zone Euro, contre 1,8 % pour la France.

Avant le 24 février, il y avait un consensus des économies. Il était entendu que l'inflation de 2022 était temporaire, et qu'elle baisserait progressivement pour revenir à un niveau soutenable de 2 %. A ce propos, je rappelle qu'il n'existe pas de phénomène de boucle entretenue inflation- salaires en Europe, contrairement aux Etats-Unis. Cependant, on observe des évolutions de prix très fortes sur certains produits depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine. Par exemple, le prix du Brent a augmenté de 22 % depuis le 24 février, et celui du blé de 19 %, puisque la Russie et l'Ukraine représentent une part prépondérante de ces produits sur le marché mondial. J'aimerais d'ailleurs revenir sur les prix agricoles, puisque Monsieur le Maire parlait tout à l'heure des surcoûts liés au développement durable et aux actions responsables. Avant même le déclenchement du conflit ukrainien, les prix à la production agricole avaient augmenté de 15,8 % entre janvier 2021 et janvier 2022, le prix des céréales de 25 %, et ce, après avoir déjà augmenté de 37 % entre 2020 et 2021. Globalement, les cours des produits alimentaires mondiaux ont ainsi augmenté de 96 % entre mi-2020 et mi 2022.

Quelles sont maintenant les conséquences de tous ces

chiffres pour le budget municipal ? Tout d'abord, des augmentations très fortes de certains postes de dépenses. D'ailleurs, nous serons très certainement amenés à revoir ces données d'ici le vote du budget du 17 avril prochain, puisque le SIPPAREC (Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication) nous avait annoncé une hausse de notre facture d'électricité de 600 000 euros, et ce, avant même le 24 février. Il est en effet fort probable que nous recevions prochainement un courrier à ce sujet, vu ce que je viens de vous dire concernant l'évolution du Brent et du gaz. D'autre part, nous avons également reçu un avenant au marché de la restauration scolaire cette semaine, qui augmentait le prix des denrées de 25 % dans le cadre de la loi EGalim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous). Or, cette hausse n'est même pas liée aux conséquences de l'évolution de cours des matières premières. Par ailleurs, les salaires des agents de catégorie C seront aussi revalorisés de 400 000 euros dans le cadre de la prime d'inflation, pour tenir compte des mesures prises par le Gouvernement visant à aider les populations les plus précaires – et j'entends dire que d'autres pourraient suivre. Nous avons donc déjà un million d'euros de dépenses supplémentaires liées uniquement au contexte inflationniste, dont nous craignons qu'il évolue à la hausse. La seule bonne nouvelle dans ce paysage assez pessimiste concerne la revalorisation des bases des valeurs locatives de 3,4 %, qui générera un surcroît de recettes de 2,2 millions d'euros pour la Ville. Il est très important de le préciser, car une lecture trop rapide pourrait laisser croire que nous avons augmenté les impôts. Cela ne sera pas le cas, puisque comme l'a bien rappelé Monsieur le Maire, ce sera la treizième année consécutive que nous n'augmenterons pas les impôts fonciers. D'ailleurs, nos taux d'impôts fonciers sont les plus faibles de toutes les villes de plus de 100 000 habitants, enlèvement des ordures ménagères inclus.

Quelles seront les conséquences sur nos taux d'intérêts ? La question tombe à pic, puisque la Banque centrale européenne a donné ses orientations aujourd'hui à 14 heures 30. Il n'y aura pas d'augmentation des taux d'intérêts à court terme, tant que les tensions inflationnistes resteront élevées. De même, la BCE a annoncé qu'elle allait réduire son programme d'achat pour éviter d'ajouter des tensions inflationnistes.

Quid du budget 2022 de la Ville et surtout du budget des années suivantes ? Heureusement pour nous, nous commençons l'année 2022 avec un report à nouveau très important de 22,5 millions d'euros – en plus du million d'euros consacré au désendettement –, alors même que le contexte est très contraint. Concrètement, le budget 2022 est construit autour de trois axes. Premièrement, stabiliser la dette à 75,7 millions d'euros – sauf envolée très forte des

coûts des matériaux –, en absorbant si possible l'inflation. Deuxièmement, poursuivre la maîtrise de la masse salariale, dans un contexte où la Ville rencontre des difficultés de recrutement depuis plusieurs années. A ce propos, je rappelle que nous inscrivons tous les ans des postes gelés, comme s'ils allaient être pourvus, par honnêteté dans la construction budgétaire. D'autre part, je rappelle également que la Ville mène une action de lutte contre le travail précaire, dont les conséquences financières se constateront dès cette année puisqu'il s'agira d'une année pleine. Troisièmement enfin, poursuivre notre effort d'investissement, avec un niveau soutenu, puisque nous inscrivons 43,7 millions d'euros à ce budget, répartis équitablement entre les opérations de projet pour 18 millions d'euros, et l'entretien des bâtiments pour 19,4 millions d'euros.

En définitive, cette programmation budgétaire respecte le contrat que l'équipe municipale a passé avec les Boulonnais lors des élections municipales de mars 2020, programme qui a déjà largement été évoqué ce soir, et dont les actions sont détaillées dans cette délibération.

**M. BAGUET :** Merci Madame LAVARDE pour cette présentation. Comme cela vient d'être rappelé, ce DOB est présenté aujourd'hui, le 10 mars, sachant que nous nous adapterons puisque la situation évolue tous les jours. Heureusement que nous avons réalisé une très bonne année 2021. Cela nous permet d'une part d'entamer sereinement l'année 2022, et d'autre part de ne pas augmenter les impôts pour la treizième année consécutive. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Aucune question n'a été posée en commission.

**M. BAGUET :** Très bien. Cela signifie donc que tout est clair. Y a-t-il des demandes de parole ? Oui, Monsieur DE JERPHANION.

**M. DE JERPHANION :** Merci Monsieur le Maire. Vous évoquez le fait que l'Etat n'ait toujours pas voté de budget à l'équilibre. A ce propos, je voudrais rendre hommage à Jean-Pierre FOURCADE, qui est le dernier ministre des Finances à avoir voté un budget de l'Etat à l'équilibre. Nous pouvons donc avoir un mot pour cet ancien Maire de Boulogne-Billancourt et ancien sénateur, qui a tout de même fait du bon travail pour la Ville. On ne peut pas non plus toujours tout critiquer.

**M. BAGUET :** Monsieur DE JERPHANION. Je suis d'accord pour rendre hommage à Jean-Pierre FOURCADE comme ministre des Finances en 1974, sauf que lorsque j'ai été élu Maire

# Séance du 10 mars 2022

en 2008, la note de la Ville a été immédiatement dégradée car j'avais hérité d'une situation compliquée. C'est d'ailleurs la seule année où j'ai dû augmenter les impôts, en raison de certains dérapages dans les comptes. Je pense notamment à l'école Maître Jacques, qui est passée de 10 à 17 millions d'euros, ou encore au musée Belmondo qui est passé de 2,8 à 8,2 millions d'euros – et je ne vous parle pas de toutes les factures que nous avons dû payer. Je me rappelle très bien des chiffres, puisque c'est notre équipe municipale qui a dû solder tout ça. Je veux donc bien qu'on lui rende hommage pour sa gestion en tant que ministre des Finances, mais peut-être un peu moins pour celle de Boulogne-Billancourt. On pourrait aussi parler de la ZAC ou de l'Île Seguin, et des 156 millions d'euros que les Boulonnais ont donné à la ZAC, ce qui n'avait jamais été vu dans l'histoire d'une ZAC – puisque jamais le contribuable d'une ville n'avait participé à l'équilibre d'une ZAC - Je rappelle en effet que nous avons prélevé 11 millions d'euros sur le budget de la Ville pendant des années. Je pourrais d'ailleurs vous communiquer tous les chiffres que j'ai découverts en 2008, dont l'ardoise de 180 millions d'euros de l'Île Seguin. Vous critiquez aujourd'hui le projet de la ZAC, mais nous payons encore aujourd'hui ces 180 millions.

**M. DE JERPHANION :** Je vous laisserai rendre vos comptes avec qui vous voulez, mais il s'agit tout de même de l'argent des Boulonnais.

**M. BAGUET :** Vous êtes élu de la Ville, et vous êtes aussi responsable que moi des 180 millions de la ZAC. Nous sommes tous solidaires dans ce Conseil municipal et nous avons tous des comptes à rendre. Il faut aussi le dire de temps en temps. Or, lorsque je vois que certains veulent faire une forêt amazonienne sur l'Île Seguin...

**M. DE JERPHANION :** ... ce qui n'est pas mon cas.

**M. BAGUET :** On m'a déjà répondu qu'il suffisait simplement d'emprunter ces 180 millions d'euros et de les mettre dans la dette. Heureusement que nous n'avons pas emprunté cet argent pour faire une forêt amazonienne. Il faut aussi respecter un équilibre dans la vie. Quoi qu'il en soit, nous sommes tous dans la situation de l'héritage de 2008, et nous n'en sommes pas encore sortis. C'est pour cette raison que je mets un bémol à votre hommage en tant que Maire de Boulogne-Billancourt.

**M. DE JERPHANION :** Je ne parle pas des absents en leur absence – seulement pour dire du positif. Concernant les priorités de ce budget, vous définissez sept priorités pour les budgets 2022 et suivants. J'ai donc quelques questions à poser à ce sujet. La première concerne l'aménagement du Port Legrand. J'aimerais avoir des précisions sur la continuité

des équipements et des espaces qui bordent le long de la Seine au-delà du Port Legrand, et savoir quel est votre calendrier pour reconquérir le fleuve et les berges.

Concernant l'application mobile, j'aimerais savoir quel est son coût de développement. A ce propos, puisque vous l'avez évoqué en début de Conseil municipal, je suis très heureux de la création d'un guichet d'aide aux démarches digitales – que j'avais appelé la Maison du numérique dans mon programme. J'ai donc hâte de voir comment fonctionnera concrètement ce guichet, mais en tout cas l'idée de cette création me satisfait.

S'agissant de la ville exemplaire des familles, je vais de nouveau rendre hommage à une personne absente, puisque c'est quand même André MORIZET qui a fait que Boulogne-Billancourt soit une ville des familles en avant-garde il y a plus de cent ans. Je vous invite d'ailleurs mes chers collègues à regarder l'histoire de Boulogne-Billancourt. Il est donc bien logique que notre Ville reste une ville des familles, et elle doit le rester. Ma question sur ce sujet porte sur le rétablissement de la commission des places en crèche, puisque nous ne pouvons malheureusement pas y siéger dans ce mandat – ce qui pour moi équivaut à dire que cette commission a été supprimée.

Concernant les sécurités, nous y revoilà dix ans plus tard, avec une nouvelle promesse de rénovation du commissariat à quelques semaines des élections législatives. Cela me fait sourire, mais c'est un sourire de façade un peu nerveux car le sujet est suffisamment grave. Je trouve en effet que la politique ne se grandit pas avec ces promesses qui interviennent avant chaque élection. Par conséquent, je voudrais vous demander si la Préfecture vous avait donné un calendrier plus précis sur le sujet ou si elle envisage de le faire.

Pour ce qui est de l'hôpital Ambroise Paré, gros sujet qui concernera l'avenir de notre Ville, avez-vous des études d'impact sur ce projet qui est sans cesse reporté – car peut-être ne se fera-t-il finalement pas ?

S'agissant de la culture, je reprends une question posée par Monsieur MULTON au Conseil municipal de fin 2020. Avez-vous récupéré les grands formats du musée des Années 30, qui sont sans doute en train de pourrir dans le château de Benais, que vous avez d'ailleurs bien du mal à vendre ? D'autre part, je vous renouvelle évidemment notre demande de rouvrir le théâtre parisien pour proposer une vraie offre culturelle aux Boulonnais.

Concernant le sport, j'ai quelques pistes d'économies à vous proposer. La Ville va-t-elle toujours verser sa subvention faramineuse à l'équipe de basket-ball de Levallois-Perret ? En effet mes chers collègues, vous avez tous lu comme moi

dans la presse que la ville de Levallois-Perret se désengageait. Ce désengagement concerne-t-il aussi le financement de cette équipe ? D'ailleurs, quand allez-vous céder cette équipe qui n'apporte strictement rien aux Boulonnais, et qui coûte plusieurs millions d'argent public aux contribuables chaque année ? De même, cet argent sert-il toujours à embaucher une élue de Levallois-Perret proche de Patrick BALKANY, en tant que directrice commerciale et marketing de cette équipe de basket-ball ? C'est en tout cas ce qu'elle revendique sur son profil LinkedIn. De plus, j'ai également lu dans la presse que cette même élue était soupçonnée d'avoir (je cite) : « dépensé l'argent du club à des fins personnelles ».

Le stade de basket-ball est donc un des plus gros postes d'économies que vous pouvez réaliser, puisqu'il sera dédié à cette équipe professionnelle de Levallois-Perret. Dans le même temps, je vous rappelle que la Fédération française de tennis (FFT) est en train d'effectuer de lourds investissements sur le site de Roland Garros, notamment pour équiper le stade Suzanne Lenglen, après avoir couvert le cours Philippe Chatrier, qui permet à ces équipements de devenir des « palais omnisport » – puisque si j'en crois les échanges que j'ai pu avoir avec elle, la FFT envisage d'utiliser ces équipements en dehors de la période de Roland Garros. De fait, si nous avons des événements tout l'année à Roland Garros, ainsi qu'au Parc des Princes, au stade Jean Bouin, et à la salle Pierre de Coubertin, et qu'il y en aura en plus dans ce stade qui ne sera pas accessible – car il est vraiment faux de faire croire aux Boulonnais qu'il le sera – je pense que tout cela aura de gros impacts en termes de circulation et de sécurité dans notre Ville. Je vous demande donc de reconsidérer ce projet, puisqu'il est à rebours de toutes les mutations économiques que vous avez présentées ce soir, et de l'idée – en tout cas de celle que je me fais – de l'utilité de l'argent public. Les Boulonnais souhaitent en effet des équipements sportifs ouverts et accessibles à tous, et c'est bien sur ce point que nous devons travailler.

Concernant la ville durable enfin, je n'ajouterai aucun commentaire à la présentation faite par mon collègue Denis ALAPETITE dans le rapport sur le développement durable, puisqu'elle était excellente et exhaustive. Je vous remercie.

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Je pense que vous ne connaissez pas bien le fonctionnement de la SCIC (Société coopérative d'intérêt collectif) ni celui de la SASP (Société anonyme sportive professionnelle), car la ville de Boulogne-Billancourt ne finance aucunement le club de Levallois-Perret. Tout ce que vous venez de dire peut donc être retiré. Je voulais simplement rétablir un peu de vérité sur ce point. S'agissant du reste, et Monsieur le Maire en parlait un peu tout à l'heure lorsqu'il évoquait le développement durable, nous travaillons au quotidien avec l'ensemble des services de la Mairie, en regardant les axes politiques transversaux qui n'ont pas

forcément des budgets affichés, mais qui ont des impacts sur différentes politiques. Je pense notamment au développement durable, au numérique, au handicap, ou encore à l'égalité femmes-hommes. Tous les élus ici présents pourront d'ailleurs témoigner que nous prenons systématiquement en compte ces quatre axes. Autrement dit, nous essayons de trouver la meilleure manière de restituer cette information de façon pertinente. Vous voulez des rapports chiffrés, mais il faut aussi parler du qualitatif, sans forcément mettre des euros derrière. Nous allons essayer de chiffrer ces quatre politiques transversales, mais sachez que « les cases ne sont pas vides ».

**M. BAGUET :** Je n'ai pas grand-chose d'autre à ajouter, puisque je vois que Madame MAZEAUD filme consciencieusement l'intervention de Monsieur DE JERPHANION. Je n'alimenterai donc pas votre compte Twitter, d'autant que répétition n'est pas raison, et que beaucoup d'erreurs ont été prononcées de votre part. S'agissant du commissariat, je vous signale que nous aurions peut-être pu l'avoir plus tôt si votre ancien patron et protecteur politique ne nous avait pas mis des bâtons dans les roues. D'ailleurs, et j'y serai très attentif, je verrai bien quel candidat vous soutiendrez aux élections législatives. Voilà tout ce que j'ai à dire. Encore une fois, répétition n'est pas raison. Je vous propose de passer au vote de ce DOB.

Le Conseil Municipal prend acte du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2022 du budget principal et des budgets annexes Publications, Piscine-Patinoire et Locations Immobilières.

*La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.*

## **6. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE REFACTURATION RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL DE BOULOGNE-BILLANCOURT AUPRÈS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST**

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Je rappelle que cette convention avait déjà cinq ans d'ancienneté, et qu'elle était arrivée à échéance. Nous vous proposons donc de la renouveler pour cinq ans de plus.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

# Séance du 10 mars 2022

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets donc cette délibération aux voix.

*La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.*

## **7. PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE À OPÉRATION UNIQUE (SEMOP)**

**Mme LAVARDE-BOEDA :** Cette délibération a déjà été votée par le dernier Conseil de territoire, et la ville de Boulogne-Billancourt doit également la voter, puisqu'elle est actionnaire de la SPL SOA (Société publique locale Seine-Ouest aménagement) avec un siège. La présente délibération vise donc à ce que la SPL SOA entre au capital de la SEMOP, qui gère et exploite les équipements sportifs d'Issy-les-Moulineaux. Je rappelle également que cette SEMOP a été créée en juillet 2019, et qu'un délégataire s'occupe de la gestion des équipements depuis 2021. Par conséquent, tout l'enjeu consiste à augmenter la part des entités publiques dans les organes de gouvernance. C'est donc ce que nous faisons en permettant l'entrée au capital de la SPL en tant qu'actionnaire public, sachant que la prise de participation dans le capital de la SEMOP de 5 %, soit de 1 850 euros – ce qui est ridicule au regard de l'assise financière de la SPL. J'ai également expliqué en commission toutes les synergies qui existaient entre la SPL SOA et le milieu du sport, mais je ne suis pas certaine d'avoir convaincu tout le monde. Encore une fois, l'idée est bien d'avoir plus d'actionnaires publics pour gérer les équipements sportifs d'Issy-les-Moulineaux, d'autant que certains sont d'intérêt communautaire et qu'ils bénéficient à l'ensemble du territoire.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'est interrogé sur la pertinence de la participation de la SPL SOA au sein de la SEMOP. Les arguments qui viennent d'être exposés par Madame LAVARDE ont été détaillés. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Comme Madame GODIN et moi-même sommes administrateurs de la SPL SOA, nous allons quitter la salle. Je laisse donc la présidence à Monsieur LOUAP pour le vote.  
20 heures 09 : Présidence de Monsieur LOUAP.

**M. LOUAP :** Mes chers collègues, je soumetts donc cette délibération à votre vote.

*La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité, Madame Judith SHAN et Monsieur Bertrand RUTILY s'abstenant.*

20 heures 10 : Présidence de Monsieur BAGUET.

## **8. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES**

**Mme GODIN :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette délibération comporte quatre points. Le premier concerne le recrutement d'agents contractuels pour un certain nombre de postes, et le deuxième la fixation du taux d'indemnité représentative de logements allouée aux instituteurs non logés pour l'année 2021. Je rappelle que nous passons cette délibération tous les ans et que c'est le Préfet qui fixe le taux de cette indemnité. Il propose cette année de maintenir ce taux au niveau de celui de l'année 2020. Quant au troisième point, il concerne la modification de la liste des emplois pour lesquels un logement de fonction peut être concédé ou mis à disposition. Enfin, le quatrième point vous demande d'autoriser le recrutement d'agents vacataires pour les opérations électorales. Vous savez en effet que nous faisons toujours appel au personnel municipal, mais qu'il pourrait être nécessaire d'avoir des personnes supplémentaires en cas de besoin – d'autant que nous avons quatre tours d'élections cette année.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'étonne qu'il n'y ait pas de titulaires qui se portent candidat à des postes comme celui de chargé des marchés publics, ou encore celui de secrétaire général. Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.*

## 9. DÉBAT RELATIF AUX GARANTIES ACCORDÉES AUX AGENTS EN MATIÈRE DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

**Mme GODIN :** Je rappelle tout d'abord que le débat sur la Protection sociale complémentaire (PSC) est obligatoire au sein du Conseil municipal.

Ce mécanisme d'assurance permet aux agents de bénéficier d'une protection financière en cas de problèmes de santé. Il comprend deux volets, dont un volet « santé » qui couvre une partie des dépenses non prises en charge par la Sécurité sociale, et un volet « prévoyance » qui couvre une partie de la perte de revenus en cas de longue maladie. Je rappelle en effet que le traitement diminue de moitié lorsqu'on atteint 90 jours d'arrêt maladie dans la fonction publique – il s'agit du demi-traitement. Si la participation financière des collectivités n'était pas obligatoire jusqu'à présent, une ordonnance du 17 février 2021 stipule qu'elle le deviendra désormais, avec une mise en application en janvier 2025 pour la prévoyance et en janvier 2026 pour la santé.

Il est important d'avoir une PSC pour plusieurs enjeux. Premièrement, c'est un vrai levier d'action sociale en direction des agents. Deuxièmement, c'est aussi un facteur d'attractivité en termes de recrutement. Troisièmement, cela montre également la volonté de développer le dialogue social avec les représentants du personnel. Enfin, cette PSC peut être une réponse à un enjeu de plus en plus important, celui du bien-être sur le lieu de travail.

Il existe plusieurs dispositifs de financement pour cette PSC. Tout d'abord la labélisation, qui permet à chaque agent de choisir la mutuelle de son choix, à condition que l'organisme choisi bénéficie bien évidemment d'un label. D'autre part, la convention de participation, contrat collectif qui peut être conclu par l'employeur, soit directement, soit en passant par un centre de gestion.

Concernant Boulogne-Billancourt, nous avons voté la participation de la Ville au financement de contrats labélisés en 2012 pour le risque santé, que nous avons ensuite étendus à la prévoyance en 2016. En 2019, nous avons choisi d'une part de confier la procédure de souscription aux deux conventions au CIG (Centre interdépartemental de gestion) – ce qui signifie que nous avons abandonné la labélisation pour passer sur un contrat collectif – et d'autre part, sur la demande du Maire, d'augmenter de façon très significative la part « employeur » pour le risque santé, notamment pour les plus bas salaires. Nous sommes ainsi passés à l'époque d'une participation maximum de 12,20 euros à 50 euros, pour les salaires inférieurs à 2 275,00 euros bruts. Cette augmentation conséquente a eu pour effet une amélioration

de la couverture santé des agents, puisqu'une majorité d'entre eux a choisi un niveau de garantie supérieur. Ils sont désormais donc mieux remboursés en cas de problèmes de santé.

Concernant la participation à la prévoyance, le taux applicable négocié par le CIG a rendu l'adhésion accessible au plus grand nombre d'agents, puisque 86 % de ceux qui avaient adhéré au contrat prévoyance appartiennent aux deux premières tranches de salaires. Autrement dit, cette mesure a vraiment incité les agents à se prémunir et à se couvrir.

Suite à la signature des deux conventions et à la revalorisation de la part « employeur », la Ville a mis en place une vaste campagne d'information qui s'est traduite par une augmentation très conséquente des souscriptions. Ainsi, 757 agents possèdent aujourd'hui un contrat santé, alors qu'ils étaient 510 en 2020, et 316 agents possèdent un contrat prévoyance, contre 174 il y a deux ans.

Comme je vous l'ai dit en introduction, nous devons donc avoir un débat sur ce sujet et vous proposer quelques pistes de réflexion. Tout d'abord, nous allons lancer une nouvelle campagne de communication mieux ciblée, notamment auprès des jeunes agents – car il peut arriver que l'on ait des problèmes de santé même en étant jeune. D'autre part, nous allons également demander aux organisations syndicales si nous maintenons le même dispositif de protection ou si nous en changeons (retour à la labélisation ou maintien du contrat collectif). D'ailleurs, nous envisageons d'envoyer un questionnaire aux agents pour connaître leur préférence à ce sujet. Enfin, nous pourrions aussi réfléchir à rendre obligatoire la souscription à la prévoyance, car nous pouvons tous être confrontés à des situations de longue maladie, et le versement d'un demi-salaire peut être très préjudiciable pour un agent – surtout lorsqu'il se bat contre la maladie.

S'agissant du débat, sachez que nous n'avons pas beaucoup d'informations précises pour le nourrir, puisque nous ne connaissons pas les montants des plafonds qui entraîneront le versement d'un montant égal à 50 % du salaire. Nous avons simplement connaissance d'une fourchette maximale, ce qui nous permet d'affirmer ce soir que nous sommes très largement au-dessus des 50 % grâce à l'augmentation que nous avons votée en 2019. De même, nous ne savons pas non plus si nous serons autorisés à adopter des dispositifs différents pour ces deux assurances. Autrement dit, nous sommes encore un peu dans le flou sur ce sujet.

Enfin, je tenais à saluer le travail très important réalisé par la Direction des ressources humaines, qui a permis la rédaction de cette délibération, et surtout de la note qui l'accompagne. J'espère d'ailleurs que vous l'avez tous lue car elle détaille

parfaitement toute la complexité du problème. Cette note est en effet claire, précise et synthétique. Sachez également que Monsieur le Maire, comme moi-même, et comme les services, portons une attention toute particulière à ce sujet essentiel concernant la protection sociale de nos agents. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Nous aurions peut-être un effort à faire en termes de communication car les plus gros contingents pour la prévoyance commencent à partir de 50 ans, et que les plus gros contingents pour la santé commencent à 45 ans. Il faudrait donc faire un effort de communication auprès des jeunes agents.

Le Conseil municipal prend acte de l'organisation du débat portant sur les garanties accordées aux agents municipaux en matière de protection sociale complémentaire, conformément aux dispositions du III de l'article 4 de l'ordonnance du 17 février 2021 susvisée.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.*

## **10. AVIS SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PPRI DE LA SEINE DANS LES HAUTS-DE-SEINE**

**Mme GODIN :** Il s'agit donc de donner notre avis sur le projet de modification du Plan de prévention des risques d'inondations (PPRI). Je rappelle que ce plan traduit pour les communes l'exposition aux risques connus et qu'il définit les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables au territoire. J'ajoute que ces dispositions sont opposables à toute demande d'occupation ou d'utilisation des sols, nonobstant les dispositions du PLU et du PLUI. Les modifications proposées portent principalement sur :

- La mise en conformité avec les évolutions du code de l'urbanisme ;
- L'introduction de définitions manquantes ;
- Les précisions des définitions existantes ;
- La tarification des dispositions relatives au changement de destination, notamment la transformation de bureaux en logements ;
- Les précisions des règles applicables en sous-sols ;
- Les précisions liées à la reconstruction à l'identique après sinistre en zone rouge.

Sachez également qu'il y a eu une consultation préalable entre la DRUAP (Direction régionale de l'urbanisme et de

l'aménagement), la Préfecture et les collectivités, que la Ville a par ailleurs participé à des groupes de travail, et que ce projet a été mis à disposition du public. Il vous est donc demandé d'émettre un avis sur ce projet, et nous proposons que cet avis soit favorable.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Le groupe Ecologistes et solidaires demande si la Ville dispose d'une carte du PPRI. Il lui ait répondu que la Ville dispose de ce plan, mais que la modification ne concerne pas le zonage. Elle apporte uniquement des précisions concernant certains points du règlement. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.*

## **11. MARCHÉ DE TRAVAUX DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU 11 FÉVRIER 2021**

**Mme BELLIARD :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, par une délibération de février 2021, le Conseil municipal autorisait le lancement de marchés de travaux allotis en 14 lots. Depuis, un décret d'août 2021 nous a demandé de modifier les accords-cadres qui avaient été validés lors de ce Conseil municipal et de fixer un montant maximum à ces marchés. Comme nous avons déjà passé sept marchés sur les 14 lots depuis février 2021, il vous est demandé par cette délibération de donner un montant maximum aux sept lots restants. Je vous remercie donc de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à souscrire à ces marchés avec un montant maximum.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission de l'urbanisme et des travaux.

**M. LARHER, rapporteur de la commission de l'urbanisme et des travaux :** Le groupe Ecologistes et solidaires demande quel est le montant maximum attribué. Il lui ait répondu que ce montant dépend de la nature de chacun des sept lots concernés, ces montants étant précisés en annexe de la délibération. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.*

## **12. DÉSIGNATION COMPLÉMENTAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL LOCAL (CESEL)**

**Mme DE BEAUVAL :** Mes chers collègues, le 18 mars 2021, le Conseil municipal avait désigné 60 membres pour le nouveau mandat du CESEL, et nous avons souhaité compléter cette composition en organisant un second appel à candidatures. Nous avons reçu 40 candidatures, sachant que deux démissions ont été enregistrées depuis le 18 mars 2021 pour des raisons professionnelles.

La commission de sélection des candidats complémentaires du CESEL s'est donc réunie le mercredi 9 février dernier, et a retenu les candidats suivants :

Albin ANGELI  
Abdellatif AZOUGAGH  
Florent BERARD  
Sabah BIBOUDA  
Véronique BOSSARD  
Maxime BOUSSENOT  
Florent CHABANEL  
Jean-François CUISINIER  
Hugues de GASTINES  
Arnaud de VARINE-BOHAN  
Charlotte DEKEYZER-DONZE  
Olivier DELAITRE  
Elisabeth FULCHI  
Mathilde LEMAIRE  
Sébastien LEROY  
Joseph MANSOUR-SALAMÉ  
Marie MATONDO MFUMU  
Sophie PAGANON  
Sandrine THIÉFINE  
Marie-Françoise THIERY  
Catherine THOMAS  
Philippe WEILER

Dans son choix, la commission a pris en considération la qualité des parcours, l'équilibre hommes-femmes, la diversité générationnelle, et l'équilibre territorial. Désormais, le CESEL comptera 38 femmes et 42 hommes. Il vous est donc proposé d'approuver la liste des membres du CESEL comprenant ces 22 membres complémentaires. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires

générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, les groupes Ecologistes et solidaires et Avec vous pour Boulogne-Billancourt, ainsi que la liste Une nouvelle énergie pour Boulogne-Billancourt, s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Pour éviter tout conflit d'intérêt Madame Marie THOMAS ne prend pas part au vote.

*La délibération n° 12 est adoptée à la majorité, le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt votant contre, Monsieur Evangelos VATZIAS et Madame Baï-Audrey ACHIDI s'abstenant.*

## **13. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC LES MOUETTES - KOUFRA - LES ENFANTS DU PARADIS - AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ BABILOU**

**Mme DE MAISTRE :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'approuver un avenant entre la société MPK et la ville de Boulogne-Billancourt. Je rappelle que cette société gère les établissements d'accueil des jeunes enfants Les Mouettes, Koufra et Les Enfants du Paradis. Comme ces trois structures ont été fermées pendant deux mois lors des confinements, cet avenant vous propose de réduire la contribution pour compensation pour contrainte de service public versée par la Ville. Le montant de cette réduction s'élève à 81 090 euros. Je vous remercie.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Le groupe Avec vous pour Boulogne-Billancourt demande s'il en est de même pour les autres DSP, afin d'assurer une égalité de traitement entre tous les délégataires. Il est précisé que le protocole d'accord avec la société Les Petits chaperons rouges passé lors du précédent Conseil municipal abordait également cette problématique. A l'issue de la crise sanitaire, tous les délégataires ont été reçus afin de présenter leurs comptes à la Ville, pour étudier la nécessité de modifier ou non le montant du troisième tiers à verser. Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.*

## **14. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022**

**Mme CORNET-RICQUEBOURG :** Mes chers collègues, comme chaque année dans le respect des textes réglementaires, à savoir les lois DEBRÉ et BLANQUER, le Conseil municipal doit entériner le montant de la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées. Pour l'année scolaire 2021-2022, et après deux hausses liées aux nouvelles obligations issues de la loi BLANQUER, il vous est proposé de maintenir le montant des différents forfaits au même niveau que précédemment, soit pour un élève bouloonnais scolarisé en maternelle privée à 1 452,00 euros, et à 805 euros en élémentaire privée.

Par ailleurs, et pour rappel, la Ville prend également en charge les dépenses de fonctionnement des enfants domiciliés à Boulogne-Billancourt, et scolarisés dans un établissement privé sous contrat hors de Boulogne-Billancourt, sous réserve bien évidemment d'un accord de réciprocité avec la commune d'accueil. La Ville prend aussi en charge à titre de réciprocité les enfants parisiens scolarisés dans les établissements privés bouloonnais.

Il vous est également proposé de maintenir le principe d'une participation de la Ville aux frais de scolarité des élèves d'âge primaire domiciliés à Boulogne-Billancourt, mais qui, en raison d'un handicap ou de difficultés de santé, fréquentent à temps plein un hôpital de jour ou un établissement spécialisé qui serait situé hors de Boulogne-Billancourt.

Enfin, il vous est proposé d'approuver les deux projets de convention relatifs à la participation financière de la Ville aux rencontres scientifiques Alpha du lycée Notre-Dame à Avignon, et aux classes de découverte organisées par l'école Rambam durant l'année scolaire 2021-2022. Je vous invite donc à délibérer sur l'ensemble de ces propositions. Merci.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

*La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.*

## **15. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT EN VUE DE LA PASSATION DES MARCHÉS POUR LA RÉ-INFORMATISATION DES MÉDIATHÈQUES MUNICIPALES ET DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CHANGEMENT DE LOGICIEL, PORTAIL-CMS-ET RFID)**

**M. DE BUSSY :** Mes chers collègues, dans le cadre de la modernisation de nos cinq médiathèques, nous procédons à la dernière formalisation du réseau. Nous souhaitons à cette occasion en faire bénéficier la médiathèque du Conservatoire. Pour ce faire, nous souhaitons ne lancer qu'une seule consultation, en constituant un groupement de commandes en vue de la passation des marchés publics. C'est donc la Ville qui assurera les missions de coordonnateur.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés qui résulteront de ce groupement de commandes.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des affaires générales et sociales.

**M. POIDATZ, rapporteur de la commission des affaires générales et sociales :** Avis favorable à l'unanimité, le groupe Ecologistes et solidaires s'abstenant.

**M. BAGUET :** Merci. Avis de la Commission des finances et des affaires économiques.

**M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des finances et des affaires économiques :** Avis favorable à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix. La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

**M. BAGUET :** Pour terminer, j'aimerais vous communiquer certaines dates, que nous vous confirmerons bien évidemment par mail. Notre prochain Conseil municipal aura lieu le jeudi 14 avril prochain à 18 heures, séance durant laquelle nous voterons le budget primitif. Nous voterons ensuite le Compte administratif lors du Conseil municipal du jeudi 2 juin. Les Conseils municipaux suivants auront lieu le jeudi 22 septembre, toujours à 18 heures, et le jeudi 8 décembre. Nous aurons ainsi tenu six Conseil municipaux sur l'année. Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée. Merci bien.

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 heures 30.*